

Note d'information

Décembre 2019



LA CONNEXION SAHÉLO-OUEST-AFRICAINE

Une cartographie du trafic d'armes transfrontalier

Fiona Mangan et Matthias Nowak



Crédits

Coordination du projet :

Matthias Nowak

Direction de la publication :

Glenn McDonald

Coordination de la production :

Olivia Denonville et Lionel Kosirnik

Coordination de la communication :

Emilia Dungal

Vérification des faits :

François Fabry

Révision :

Alex Potter

Relecture :

Stephanie Huitson

Traduction :

Aurélie Cailleaud

Composition et mise en page :

Rick Jones

Cartographie :

Jillian Luff, MAP*grafix*

Imprimé par nbmedia à Genève, Suisse

Photographie de couverture

Des soldats de la garde nationale nigérienne protègent un convoi qui traverse le désert du Sahara depuis le nord du Niger vers la Libye. Agadez, Niger, octobre 2018.

Source : Scott Peterson/Getty Images

À propos des auteurs

Matthias Nowak est chercheur au sein du Small Arms Survey. Il se consacre principalement à l'étude des causes et des mécanismes de la prolifération des armes légères illicites en Afrique subsaharienne et en Amérique latine. Il contribue en outre à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de renforcement des compétences dans des domaines allant de la sécurité physique et gestion des stocks (PSSM) à la mesure de l'ampleur de la violence meurtrière et des conflits et crimes liés aux armes à feu. Matthias est titulaire d'une licence en histoire économique et sociale obtenue à l'Université de Genève et d'un master en études du développement de l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève.

Fiona Mangan est consultante auprès du Small Arms Survey. Elle assume les fonctions de directrice de la recherche au sein de Justice + Security in Transitions et de chercheuse associée pour le compte du Rule of Law Collaborative de l'Université de Caroline du Sud. Elle a auparavant occupé le poste de responsable de programme senior au sein de l'Institut pour la paix des États-Unis et assumé différentes fonctions pour le Stimson Center, l'organisation Independent Diplomat et le gouvernement irlandais.

Remerciements

Cette note d'information du Small Arms Survey repose sur les recherches de terrain et l'expertise de nombreux chercheurs et chercheuses spécialistes du trafic illicite (d'armes) en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et notamment sur les recherches menées par Roberto Sollazzo et Matthias Nowak dans les zones frontalières burkinabomaliennes ; par Mathieu Pellerin au nord du Mali et du Niger ; par Kwesi Aning au Ghana ; et par un expert anonyme en collaboration avec Vincent Foucher en Guinée-Bissau. Les auteurs souhaitent remercier Holger Anders, Mohamed Coulibaly, Ena Dion, Baffour Dokyi Amoa, David Lochhead, Stéphanie Perazzone, John Pokoo, Savannah de Tessières et Manuel Vasquez pour leur relecture, ainsi que Nicolas Florquin et Glenn McDonald pour leurs précieux conseils et commentaires.

Les auteurs tiennent également à exprimer leur gratitude envers les autorités régionales et nationales qui leur ont apporté un soutien, et notamment envers la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les commissions nationales sur les armes légères du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Mali et du Niger. Cette note d'information a été financée par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères dans le but de renforcer la prise de décision stratégique en matière de lutte contre le commerce illicite des armes et contre la criminalité organisée sous toutes ses formes dans la région de la CEDEAO. Enfin, les auteurs remercient tout particulièrement les personnes qui, localement, ont facilité leur travail et assumé la fonction de traducteur dans les cinq pays où ont été menées des recherches de terrain.



En bref

Cette note d'information traite de l'évolution du trafic d'armes transfrontalier en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les auteurs explorent la nature et l'envergure du trafic illicite d'armes dans la région, ainsi que ses liens avec les autres formes de criminalité organisée. Ils proposent notamment une analyse des interactions des groupes criminels organisés, trafiquants locaux, groupes armés non étatiques, organisations terroristes¹ et acteurs étatiques, et montrent leur impact sur la nature du trafic illicite d'armes et les processus qui le sous-tendent. Enfin, ils évaluent les conséquences de ce trafic sur les communautés frontalières, étudient les mesures prises à l'échelle nationale et internationale et esquissent un certain nombre d'axes d'intervention.

Principales conclusions

- Dans la région étudiée, le trafic illicite d'armes s'effectue selon des modalités diverses. Au nord du fleuve Niger, des réseaux très organisés de trafiquants déplacent des quantités considérables de marchandises sur de grandes distances. Au sud du fleuve Niger, le trafic, généralement moins organisé, fait intervenir de nombreux intermédiaires locaux.
- À proximité des zones de conflit, le trafic d'armes relève de l'activité spécialisée menée par des contrebandiers expérimentés et bien introduits qui déplacent de grosses cargaisons d'armes légères. Ailleurs, les trafiquants font passer les frontières à des cargaisons d'armes de taille réduite ou moyenne au milieu d'autres marchandises. Dans ce cas, les liens entre les différents acteurs et marchés illicites sont évidents.
- Le trafic d'armes et les autres flux illicites ont principalement en commun certains acteurs et certains itinéraires. Les connexions entre ces différents flux sont avérées.
- Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Niger sont essentiellement des pays de transit ou d'origine pour les cargaisons d'armes illicites à destination du Mali, et principalement des régions de Mopti, Gao, Kidal et Tombouctou. La Libye est, depuis 2011, une source d'approvisionnement en armes illicites. Mais cette tendance semble s'être inversée. Depuis quelques années, on répertorie des flux d'armes et de munitions illicites à destination de la Libye.
- Une part non négligeable des armes illicites en circulation dans la région proviennent des stocks nationaux. Cette prolifération est aussi alimentée par les armes produites artisanalement dans des ateliers clandestins et par les armes de poing d'alarme et à blanc converties.

Introduction

Le trafic illicite d'armes s'inscrit dans un réseau complexe de marchés criminels qui s'étendent partout en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les flux illicites d'armes, de drogue, de migrants et de marchandises de contrebande s'organisent en fonction des niveaux de profit et de risque connexes, et en fonction de l'importance stratégique de chacune de ces marchandises. Les armes occupent le premier rang de cette hiérarchie stratégique puisqu'elles sont à la fois une marchandise de premier ordre et un outil de protection grâce auquel leurs détenteurs peuvent exercer un certain contrôle sur les populations, les itinéraires clés, les flux et les plaques tournantes du trafic.

En Afrique de l'Ouest, les trafiquants d'armes légères et de petit calibre sont d'autant plus actifs que les arsenaux nationaux sont aisément accessibles et que les services de sécurité étatiques régionaux manquent des ressources et des compétences qui leur permettraient de lutter efficacement contre les flux illicites. Ils tirent également profit des longues frontières poreuses caractéristiques de la région, ainsi que des difficultés auxquelles se heurtent les États pour exercer leur autorité sur de vastes territoires. Dans une région où les armes illicites prolifèrent et où les institutions étatiques sont affaiblies – et parfois activement impliquées dans le trafic d'armes –, les acteurs armés prospèrent et aggravent les conflits locaux en y introduisant davantage de concurrence et de violence. Les itinéraires commerciaux traditionnels se sont militarisés en présence des nombreux groupes rebelles, séparatistes, criminels et extrémistes violents qui prospèrent en Afrique du Nord, dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest, mais aussi sous l'effet de la convergence entre le trafic d'armes transfrontalier et les autres flux illicites transfrontaliers (Arbia et Kartas, 2015 ; de Tessières, 2017 ; FES, 2014). Différentes initiatives ont été lancées dans le but de permettre aux autorités nationales de se mettre en conformité avec les normes et les bonnes pratiques internationales en matière de sécurité physique et de gestion des stocks (PSSM). Mais elles n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Les armes continuent à proliférer parce que les transferts d'armes légères ne sont pas suffisamment contrôlés pour empêcher les détournements, que les lois nationales sur les armes à feu ne sont pas suffisamment appliquées – ou que les États ne disposent pas de lois révisées et adaptées à leur contexte –

et que des armes artisanales sont produites en masse dans les ateliers clandestins.

Cette note d'information lève le voile sur certains aspects caractéristiques du trafic illicite d'armes en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et met l'accent sur ses liens avec la criminalité organisée et les autres trafics dans la région. Elle s'ouvre sur une cartographie détaillée des itinéraires, flux et acteurs du trafic d'armes dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest. La deuxième section traite des conséquences du trafic d'armes sur les communautés, et plus particulièrement sur leur sécurité. Les troisième et quatrième sections portent sur les mesures prises à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale pour lutter contre ce fléau, et sur les axes d'intervention envisageables sur la base des recherches menées dans le cadre de la rédaction de cette publication. Elle met en avant les risques associés aux différentes mesures suggérées, mais aussi les perspectives qu'elles offrent. Enfin, en conclusion, les auteurs proposent une synthèse du contenu et des objectifs de cette note.

La nature du trafic illicite d'armes en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Les recherches de terrain menées au Ghana, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et dans les zones frontalières

Encadré 1 Méthodologie et terminologie

Le trafic d'armes transfrontalier reste particulièrement opaque et difficile à quantifier parce qu'il est par nature dissimulé et que ses acteurs entretiennent des liens avec les réseaux qui sous-tendent les autres trafics de marchandises licites ou illicites. Mais il est possible d'évaluer son ampleur et d'appréhender certaines de ses caractéristiques grâce à un certain nombre de méthodes.

Cette note d'information repose avant tout sur des recherches de terrain approfondies menées au Ghana, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et dans les zones frontalières burkinabo-maliennes entre avril et novembre 2018 (voir la carte 1)². Les chercheurs ont employé des méthodologies de recherche qualitatives, et ont notamment mené des entretiens semi-structurés avec des informateurs clés sélectionnés grâce à une technique d'échantillonnage ciblée. Dans la mesure du possible, ils se sont rendus dans les zones frontalières et ont effectué un suivi au moyen de quelques entretiens téléphoniques. Parmi les personnes interrogées, on compte des responsables militaires, des gendarmes, des policiers, des agents chargés de la sécurité des frontières, d'autres membres des services de sécurité (formels et informels), des membres des communautés locales, des membres de groupes armés, des contrebandiers et des trafiquants.

Les auteurs ont également effectué une recherche documentaire approfondie. Ils ont examiné de nombreux rapports publiés par des institutions nationales, régionales et internationales, et analysé la littérature académique pertinente et différents textes spécialisés dans le but de procéder à la rédaction de ce rapport. Enfin, ils ont demandé aux États et autorités régionales concernés des données relatives aux saisies d'armes et de munitions et aux affaires relevant du trafic d'armes, et ont analysé celles qui leur ont été fournies.

Termes et définitions

Les *armes de petit calibre* peuvent être déplacées et utilisées par une seule personne, alors que les *armes légères* doivent être déplacées et utilisées par deux personnes au moins (ou par un animal de trait ou un véhicule léger). La catégorie des *armes de petit calibre* comprend notamment les revolvers et les pistolets à chargement automatique, les fusils, les fusils d'assaut, les mitraillettes et les mitrailleuses légères ; et celle des *armes légères* comprend notamment les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades portatifs, amovibles ou montés, les canons antiaériens portatifs, les canons antichars portatifs, les lance-missiles antiaériens portatifs (systèmes portables de défense antiaérienne, ou MANPADS) et les mortiers d'un calibre inférieur à 100 mm (AGNU, 1997, par. 24-27).

Ici, le terme *trafic* fait référence au commerce, à la production et à la distribution d'une marchandise illicite, alors que le terme *contrebande* fait référence au déplacement illégal (de personnes ou de marchandises) vers un pays ou à partir de ce pays vers un autre³.

Le Small Arms Survey définit ainsi la notion d'*armes légères illicites* : « les armes qui sont produites, transférées, détenues ou utilisées en violation du droit national ou international » (Schroeder, 2014, p. 246). Cette définition englobe les différents aspects de cette problématique.

Carte 1 Les pays concernés par cette étude



burkinabo-maliennes ont mis en lumière de précieuses informations sur les dynamiques nationales et transfrontalières du trafic illicite d'armes dans la région (voir l'encadré 1). Les zones géographiques étudiées ont ceci de commun qu'elles sont soit touchées par une insurrection ou un conflit armé, soit confrontées aux conséquences d'une insurrection ou d'un conflit armé passé, soit gangrénées par la criminalité transnationale organisée ou par des groupes terroristes. Le Ghana, par exemple, fait figure de pays stable. Mais il est confronté à une intensification des activités de la criminalité organisée et de l'insécurité à ses frontières. Dans cette région touchée par de nombreux conflits armés, les zones frontalières souffrent de la faiblesse de la présence de l'État, de la corruption ambiante et de l'affaiblissement des institutions étatiques chargées de la sécurité. Le trafic illicite d'armes prospère et la situation sécuritaire se dégrade sous l'effet combiné de la porosité des frontières et de l'action des réseaux criminels transnationaux, des groupes armés et des groupes terroristes.

On peut établir un certain nombre de liens entre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et les autres types de transferts illicites, dont le trafic de stupéfiants ; le trafic et la contrebande d'êtres humains ; le trafic de biens contre-faits ; le commerce illicite des espèces sauvages, dont celui de l'ivoire ; et le commerce de l'or artisanal. Ces activités illicites ont principalement en commun un certain nombre d'acteurs et d'itinéraires commerciaux. Des recherches ont également mis en lumière des liens entre le trafic illicite d'armes et le blanchiment d'argent dans la région (GIABA, 2013, p. 57). De manière générale, il semble que le trafic illicite d'armes en Afrique de l'Ouest emprunte les itinéraires traditionnels du trafic et du commerce, et qu'il s'inscrit dans un système établi de commerce transfrontalier illicite (Arbia et Kartas, 2015, p. 2 ; Tubiana et Gramizzi, 2017).

Pourtant, le trafic d'armes diffère considérablement des autres formes de trafic, et notamment du trafic de drogue. Premièrement, les armes à feu sont des marchandises durables. Bien entretenu, un fusil d'assaut, par exemple, peut fonctionner pendant plusieurs décennies – notamment les fusils de type AK. Selon le Small Arms Survey, les stocks d'armes à feu nationaux ont, en moyenne, « un taux de croissance de 1 % par an », même si certains pays se démarquent nettement (le Royaume-Uni et les États-Unis affichent des taux de croissance respectifs de 3,4

et 4,2 % par an depuis quelques années) (Karp, 2018, p. 7). Bien que certains pays continuent d'acheter de grandes quantités de nouvelles armes et que certaines de ces armes échouent sur les marchés illicites après avoir été détournées, les flux illicites sont en majorité constitués d'armes plus anciennes qui se déplacent d'une zone géographique à une autre et, souvent, d'une crise à une autre. Le « printemps arabe » de 2011 et les soulèvements qui s'en sont suivis ont par exemple provoqué une forte augmentation de la demande en armes (Holtom et Rigual, 2015).

Les armes qui circulent en Afrique de l'Ouest et au Sahel proviennent soit de la région (sources d'approvisionnement internes) soit d'autres régions par le biais de transferts internationaux et intercontinentaux (sources d'approvisionnement externes). Le Mali et le Nigeria produisent des armes légères ainsi que les pièces, accessoires et munitions connexes, mais on ne peut pas pour autant prétendre que la région abrite une production industrielle à grande échelle. La Cartoucherie du Mali fabrique des munitions – notamment des cartouches de calibre 12-gauge pour fusil de chasse (Holtom et Pavesi, 2018). La Defence Industries Corporation of Nigeria produit différentes armes, dont des fusils d'assaut de type AK et d'autres types de fusils, des pistolets mitrailleurs, des mitrailleuses polyvalentes, des pistolets, des lance-grenades RPG, des mortiers de calibre 81 mm, des grenades à main et tout un assortiment de munitions (DICON, n.d.). De manière générale, la production d'Afrique subsaharienne n'est pas exportée. Elle vise à satisfaire les besoins des forces de sécurité nationales. Il semble toutefois que des membres de Boko Haram se soient emparés de fusils d'assaut et de munitions de fabrication nigériane pendant des combats ou à la suite d'attaques contre des forces de sécurité (de Tessières, 2017, p. 6).

Parmi les autres types d'armes illicites en circulation, il convient d'évoquer les armes à feu artisanales, ainsi que les armes d'alarme ou les armes à blanc qui sont converties pour leur permettre de tirer des munitions réelles (Nowak et Gsell, 2018 ; Florquin, Lipott, et Wairagu, 2019, p. 58-59)⁴. Des armuriers locaux produisent des armes dans la plupart des pays ouest-africains, dont la Côte d'Ivoire⁵, le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Niger et le Nigeria⁶. Dans certains cas – par exemple en Sierra Leone –, l'État autorise ou réglemente cette production. Mais il est difficile d'estimer le nombre d'armes qui

entrent sur le marché civil dans la mesure où les données connexes sont peu abondantes.

Mais le marché régional des armes illicites et les réseaux de trafiquants peuvent aussi compter sur les grandes quantités d'armes étatiques détournées à la suite de faits de corruption, de vols ou de pertes au combat (Pellerin, 2018a ; 2018b ; Nowak et Sollazzo, 2018 ; Foucher, 2018). À titre d'exemple, on peut mentionner le fait que la plupart des armes confisquées aux groupes armés du nord du Mali proviennent de stocks étatiques (Anders, 2015, p. 179). Au Burkina Faso, de grandes quantités d'armes gouvernementales ont été détournées en 2011, après une mutinerie de l'armée et de la police (Mémier, Luntumbue, et Ravet, 2012, p.164-165). En outre, les armes et les munitions appartenant aux missions de maintien de la paix onusiennes ou régionales et aux forces de surveillance ou antiterroristes internationales font elles aussi l'objet de détournements notables. Certaines missions déployées au Burkina Faso, au Mali ou au Niger ont subi des attaques (contre leurs bases) ou d'autres incidents qui ont abouti à des pertes notables d'armes et de munitions (Berman, Racovita, et Schroeder, 2017)⁷.

Le matériel qui vient satisfaire la demande en armes illicites emprunte différents itinéraires de trafic qui franchissent ou non les frontières régionales. Depuis 2011, les armes libyennes de l'ère Kadhafi alimentent le marché des armes illicites en Afrique subsaharienne. Les flux en provenance de Libye ont diminué depuis la reprise de la guerre civile en 2014, mais ils alimentent toujours le marché régional en y introduisant notamment des armes entrées plus récemment sur son territoire en violation de l'embargo des Nations unies (Florquin, Lipott, et Wairagu, 2019, p. 50)⁸. En mai et juin 2017, les autorités nigériennes auraient intercepté, au sud de la Libye, des migrants équipés d'au moins 27 armes de poing (NigerInter, 2017). La même année, les forces militaires françaises de l'opération Barkhane ont saisi près de 3 000 munitions à proximité de la ville d'Arlit, dans le nord du Niger. Elles étaient dissimulées dans des véhicules (Reuters, 2015). D'autres pays de la région ont connu des crises qui ont favorisé les détournements d'armes des stocks nationaux. On a par exemple saisi des armes des stocks nationaux ivoiriens au Burkina Faso, au nord du Nigeria et au centre du Mali (CAR, 2016 ; 2017)⁹. Parmi les autres itinéraires du trafic transfrontalier, on peut mentionner ceux qui relient :

- le Bénin et le Nigeria ;
- le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ;
- le Liberia et la Côte d'Ivoire ;
- la Guinée-Bissau et le Sénégal ;
- la Gambie et le Sénégal ;
- le Liberia et la Sierra Leone/ Guinée ;
- l'Algérie et le Mali ;
- le Tchad et le Niger ;
- le Nigeria et le Niger ; et
- la région du lac Tchad et le Niger/ Mali (de Tessières, 2017, p. 4-8 ; ONUDC, 2009, p. 52).

L'organisation terroriste Al-Mourabitoune a utilisé le même modèle de fusils d'assaut (même fabricant, même année de production) au cours de multiples assauts menés dans différents

pays – notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali (Anders, 2018, p. 5). On peut donc en déduire que les groupes armés les plus puissants sont en mesure de déplacer leurs arsenaux d'un pays à l'autre de la région pour parvenir à leurs fins.

Les sections suivantes portent plus précisément sur les itinéraires, flux et acteurs du trafic d'armes dans quelques pays ouest-africains.

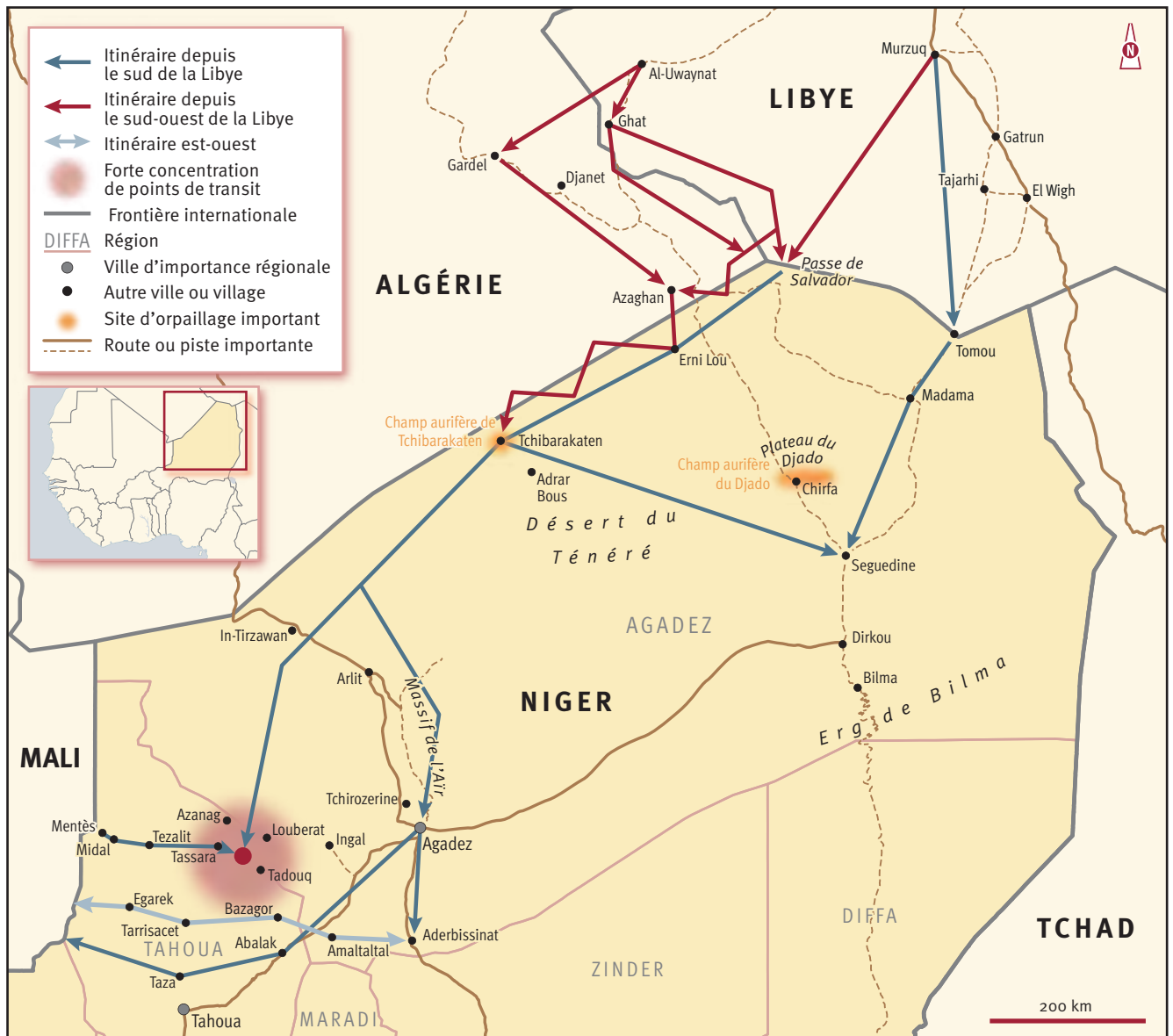
Les principaux itinéraires et flux du trafic d'armes

Sur le territoire de chacun des pays étudiés, les flux d'armes se réorientent en fonction de l'offre et de la demande et évoluent au rythme des dynamiques politiques et sécuritaires.

Au Niger

Les recherches de terrain ont montré que les trafiquants d'armes considèrent principalement le Niger comme un pays de transit (voir la carte 2). Les flux d'armes et d'autres marchandises illícites entrent sur le territoire nigérien depuis la frontière sud-ouest de la Libye en passant par la passe de Salvador, ou à proximité de celle-ci. Au sortir de la passe, les flux suivent les anciennes routes commerciales transsahariennes, même si certaines voient leur tracé s'incurver jusqu'au sud de l'Algérie pour échapper à la surveillance qu'exercent les États-Unis et la France depuis quelques années. Ces flux alimentent la forte demande malienne en armes, mais ne s'arrêtent pas là. Ils se dirigent aussi plus au sud, vers le Burkina Faso, le Nigeria et d'autres États ouest-africains

Carte 2 Les itinéraires de trafic illícite d'armes qui parcourent et traversent le Niger



Source : Pellerin (2018b)

Source de la carte de base : OpenStreetMap

ou subsahariens. Avant le pillage des arsenaux libyens, l'itinéraire le plus emprunté était celui qui reliait la région du lac Tchad et le Mali en passant par le Niger. Celui-ci est toujours employé, mais moins fréquemment que dans les années 1990 et qu'au début des années 2000. Les régions de Tillabéri et Tahoua (situées respectivement dans le sud et l'ouest du pays) abritent des flux d'armes localisés qui constituent un autre itinéraire. Le marché national nigérien est limité, mais il semble que la demande locale soit en augmentation, notamment celle émanant des orpailleurs, des trafiquants et contrebandiers, des communautés rurales et des tribus. Les trafiquants et les contrebandiers sont de plus en plus fréquemment armés, et les membres des communautés rurales et des tribus ont commencé à s'approvisionner en armes pour se protéger contre les actes relevant du banditisme routier, les points de contrôle illégaux et la violence intercommunautaire. Il convient de relever le fait que ce dernier type de violence est exacerbé par la présence d'armes en plus grand nombre dans la région (Pellerin, 2018b).

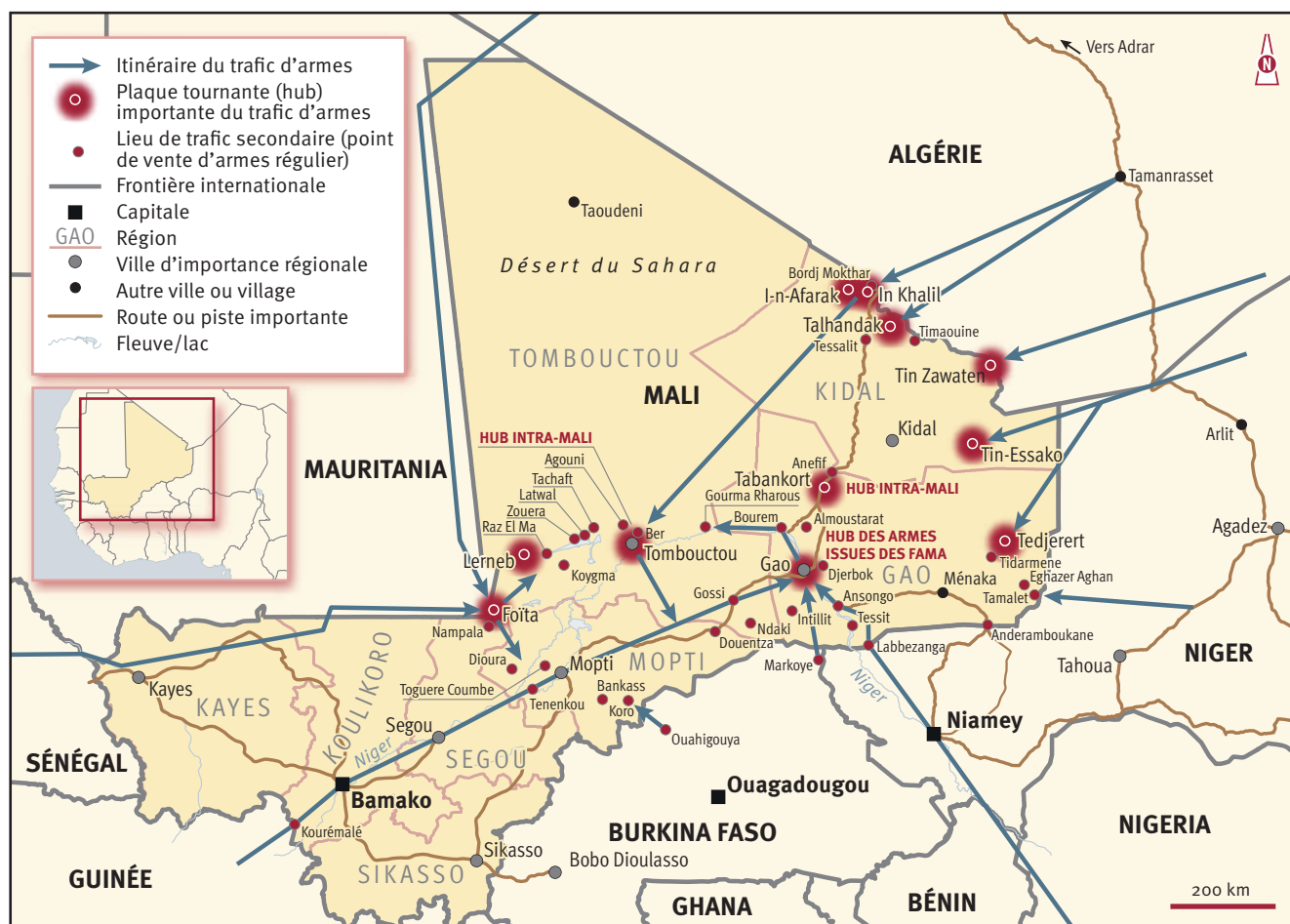
Au Mali

Contrairement au Niger, le Mali est l'une des destinations principales des flux d'armes illicites de la région. La paix et la sécurité y ont été mises à mal par les rébellions et d'autres facteurs d'instabilité depuis 2011-2012, date à partir de laquelle les armes venues de Libye ont donné à ceux qui le souhaitent la puissance de feu nécessaire au déclenchement d'un conflit violent de grande ampleur. Malgré le déploiement de deux opérations militaires françaises (l'opération Serval au Mali et l'opération Barkhane dans le Sahel) et d'une opération de maintien de la paix onusienne (la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali, ou MINUSMA), la situation reste instable et la demande en armes ne faiblit pas. Selon les recherches menées dans le cadre de la préparation de cette note d'information, le Mali est traversé par différents itinéraires de trafic (voir la carte 3). De nombreuses armes ont été importées de Libye en passant par le Niger (et, dans une moindre mesure, par l'Algérie) pour alimenter le marché existant au nord du Mali, notamment

dans les villes de Kidal et de Gao. Les flux d'armes venus de Libye ont culminé en 2012 et 2013, mais ont faibli à partir de 2014, quand les tensions politiques dans les villes côtières libyennes, mais aussi entre Touaregs, Toubous et groupes arabes dans le sud du pays, ont provoqué une augmentation de la demande nationale et donné lieu à une inversion des flux d'armes et de munitions¹⁰. Le trafic illicite sur l'itinéraire Libye-Niger-Mali a également souffert de la surveillance aérienne mise en place par l'opération Barkhane – une opération française anti-insurrection lancée durant l'été 2014 dans le Sahel.

D'autres armes entrent sur le territoire malien depuis la Mauritanie. Elles proviennent des pays ouest-africains côtiers, dont le Sénégal, ou du territoire disputé du Sahara occidental (Pellerin, 2018a). Selon différentes personnes interrogées, les itinéraires concernés partent d'un certain nombre de villes côtières ouest-africaines et convergent vers la ville frontalière de Bakel – située sur le fleuve Sénégal qui marque la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie. Celle-ci s'est muée en une plaque

Carte 3 Les itinéraires de trafic illicite d'armes qui parcourent et traversent le Mali



Source : Pellerin (2018a)

Source de la carte de base : OpenStreetMap

tournante importante du trafic et de la contrebande. À partir de Bakel, les armes sont transportées par voie fluviale vers la Mauritanie, puis traversent le pays jusqu'à sa frontière sud-est pour atteindre le Mali. Elles sont ensuite acheminées vers la petite ville de Foïta où elles retrouvent les armes venues du Sahara occidental. Les trafiquants empruntent ces itinéraires pour transporter différents types d'armes, dont des pistolets semi-automatiques et des fusils d'assaut de type AK¹¹.

Enfin, d'autres armes proviennent de Guinée, ou transitent par le territoire guinéen. Tous les groupes armés du Mali ont confirmé qu'ils s'étaient approvisionnés en armes par l'intermédiaire de la filière guinéenne durant les épisodes conflictuels récents. Selon la Commission nationale guinéenne de lutte contre la prolifération des armes légères ou de petit calibre (CNLPAL), ces flux sont composés d'armes illicites en circulation depuis les conflits sierra-léonais et libérien de la fin des années 1990 et du début des années

2000. Mais ils comprendraient aussi des armes des stocks de l'armée guinéenne qui auraient été détournées. En 2016, par exemple, la MINUSMA a repéré des munitions iraniennes – et les armes associées – au nord du Mali. Celles-ci avaient été produites en 2007 et provenaient des stocks nationaux guinéens (Pellerin, 2018a).

Outre les gros flux d'armes précédemment mentionnés, il arrive fréquemment que de plus petites caches soient identifiées, dans lesquelles des armes ouest-africaines côtoient d'autres marchandises licites ou illicites introduites clandestinement sur le territoire national depuis le Nigeria, la Guinée et d'autres pays ouest-africains. Ces cargaisons de plus petite taille sont, par exemple, acheminées sur des pirogues (pinasses) qui remontent le fleuve Niger jusqu'à Labbezanga. En outre, certaines armes trouvées dans le centre du Mali proviendraient du Burkina Faso. Il s'agirait notamment d'armes des stocks gouvernementaux qui auraient été détournées avant d'être transportées vers Koro et

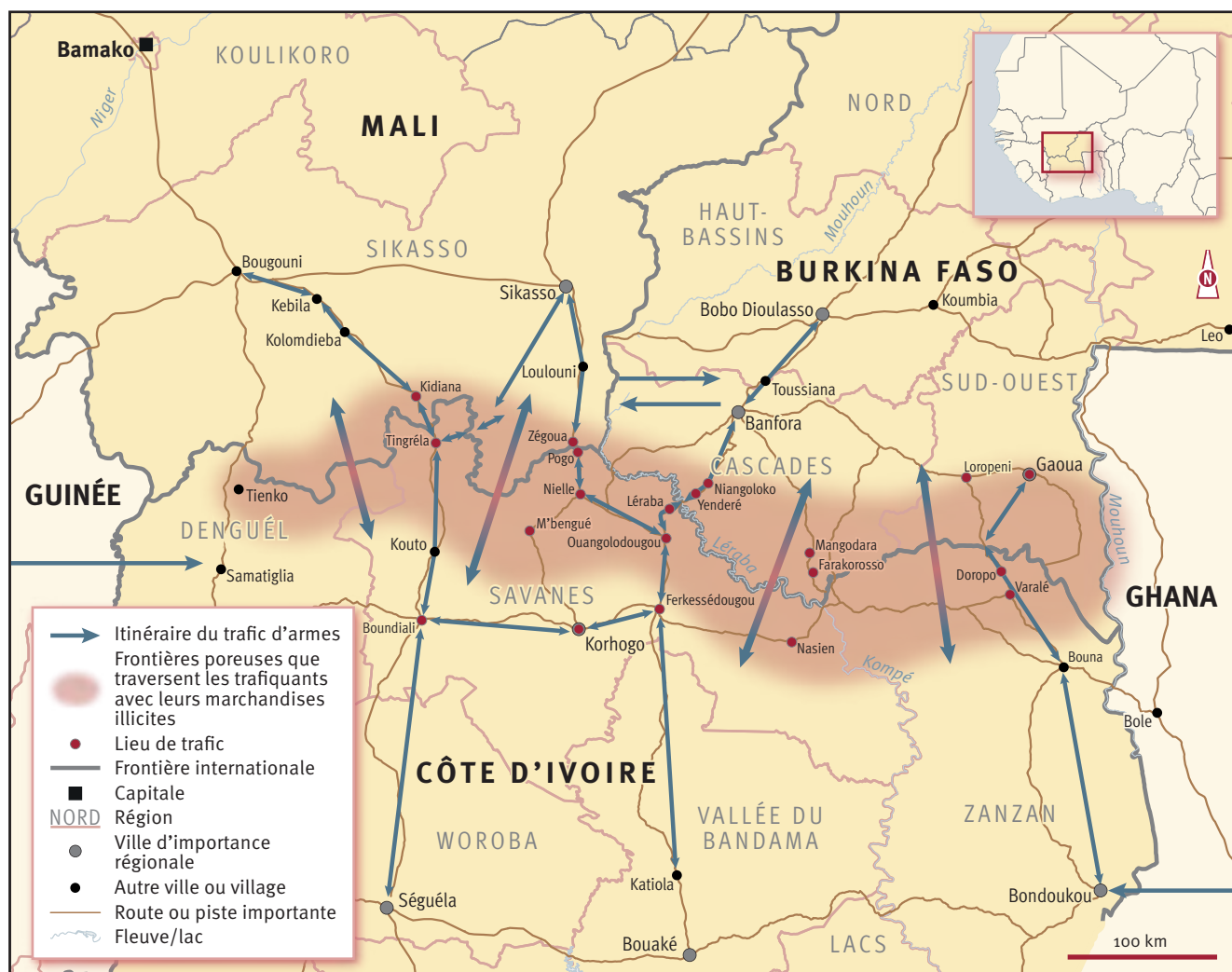
Bankass par voie terrestre – parfois au moyen de bus des transports publics¹².

Sur le territoire même du Mali, les armes circulent aisément, dans la mesure où les services de sécurité de l'État sont insuffisamment présents dans certaines régions. Les trafiquants empruntent des itinéraires si nombreux qu'il semble plus pertinent d'axer l'analyse sur les plaques tournantes du trafic dans le pays, parmi lesquelles Foïta, Koygma, Ber, Lerneb, Raz El Ma et Gossi dans les régions de Tombouctou et Taoudeni ; In Khalil, I-n-Afarak, Talhandak, Tin-Essako et Aneff dans la région de Kidal ; et enfin Ménaka et Gao (les capitales des régions du même nom) (Pellerin, 2018a).

Dans les zones tricontinentales du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Mali

Dans les zones tricontinentales Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Mali et Ghana-Côte d'Ivoire-Burkina Faso, les cargaisons de

Carte 4 Les itinéraires de trafic d'armes qui traversent les zones frontalières du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali



Source : Nowak et Sollazzo (2018)

Source de la carte de base : OpenStreetMap

Carte 5 Les itinéraires de trafic illicite d'armes qui parcourent et traversent le Ghana



Source : Aning (2018)

Source de la carte de base : OpenStreetMap

marchandises licites ou illicites sont acheminées d'un pays à l'autre en suivant un certain nombre d'itinéraires (voir la carte 4). De petites quantités d'armes sont par exemple dissimulées dans des cargaisons principalement transportées par des motocyclistes. Elles empruntent les itinéraires suivants : l'itinéraire Bondoukou-Bouna-Varalé-Doropo qui dessert le sud du Burkina Faso, dont la ville de Gaoua ; les itinéraires qui contournent les postes-frontière ivoiriens de Léraba et Pogo, le poste-frontière burkinabè de Yendere et le poste-frontière malien de Zégoua ; 13 petits points de passages situés à proximité de Tingréla, au nord de la Côte d'Ivoire ; et, enfin, les plaques tournantes de la contrebande qui se situent à proximité des villes ghanéennes de Bawku, Tumu, Hamile, Sampa et Elubo (voir la carte 5). Ces flux sont beaucoup moins importants que ceux qui circulent sur les autres itinéraires étudiés : on pourrait d'ailleurs parler, dans ce cas, de « trafic de fourmis »¹³. Parmi les personnes interrogées sur le terrain, nombreuses sont celles qui ont affirmé que les trafiquants de petite envergure s'approvisionnaient au Ghana et en Guinée, notamment pour les petites quantités de munitions (dont celles pour fusil de chasse) et les armes de petit calibre (fusils de chasse, armes artisanales et armes de poing)¹⁴.

Au Ghana, les liens communautaires transfrontaliers sont un élément déterminant des dynamiques locales du trafic. Les habitants d'Hamile et de Tumu – les principaux points de passage du nord-ouest du Ghana vers le Burkina Faso – sont culturellement liés aux communautés burkinabè voisines. Ils s'expriment dans le même dialecte local, et ont en commun la même culture et la même identité hybride burkinabo-ghanéenne¹⁵. Dans la ville ghanéenne de Sampa – située dans la région de Bono –, par exemple, les activités commerciales transfrontalières ont une influence sur les trafics. Les producteurs de noix de cajou traversent fréquemment la frontière pour se rendre à Bondoukou, en Côte d'Ivoire, et commercialiser le produit de leur travail. À cet endroit de la frontière, les mouvements sont de si petite envergure que les douaniers ont du mal à identifier et à intercepter les trafiquants (Aning, 2018, p. 2).

En Guinée-Bissau

Les recherches de terrain menées en Guinée-Bissau ont montré que les armes illicites présentes sur le territoire provenaient, depuis toujours, des arsenaux militaires nationaux, lesquelles sont

pléthoriques depuis la guerre de libération menée contre le colonisateur portugais (de 1963 à 1974) et la guerre civile (1998 et 1999). Dans les années 1990, des quantités considérables d'armes des stocks nationaux ont été détournées pour approvisionner les séparatistes de Casamance – au sud du Sénégal. Ces flux illicites se sont presque totalement taris : le conflit en Casamance a en effet perdu de son intensité et le Sénégal exerce une pression sur les élites de Guinée-Bissau pour qu'elles luttent contre ce trafic. Par ailleurs, les populations rurales du pays se procurent illégalement des armes – principalement des fusils de chasse artisanaux fabriqués soit en Guinée-Bissau soit dans les pays limitrophes – dans le but de chasser, d'assurer leur propre protection et, occasionnellement, de se livrer à des activités relevant du banditisme. Les armes artisanales introduites illégalement en Guinée-Bissau proviennent notamment de deux marchés régionaux importants : Serekunda, en Gambie, et Diaobé, au Sénégal (Foucher, 2013 ; 2018).

Les acteurs

Comme en témoignent les recherches menées au Sahel et en Afrique de l'Ouest, les acteurs du trafic constituent un ensemble complexe : on compte parmi eux des réseaux criminels plus ou moins organisés, des groupes armés, des tribus, des communautés frontalières et un certain nombre d'acteurs gouvernementaux directement ou indirectement impliqués dans des activités de contrebande. Certaines des personnes interrogées ont affirmé que le trafic relevait encore de l'activité spécialisée pratiquée par des acteurs expérimentés et bien introduits. Mais il semble que ce constat ne vaille que pour le trafic de grande envergure, et notamment pour les transferts illicites d'armes légères ou pour les grosses cargaisons d'armes de petit calibre. Dans un contexte où les différents marchés et acteurs entretiennent des rapports complexes, les petites et moyennes cargaisons illicites d'armes sont de plus en plus fréquemment intégrées dans les flux commerciaux d'autres marchandises licites ou illicites.

Partout, la prolifération des armes a altéré la nature du trafic illicite et le *modus operandi* des acteurs impliqués. Contrebandiers et trafiquants de toutes envergures satisfont la demande en armes émanant des communautés qui vivent le long des itinéraires du commerce illicite et des communautés frontalières qui

tendent de s'armer pour assurer leur protection en cas de tensions intercommunautaires, de guerre civile, de présence d'éléments djihadistes ou d'actes de banditisme. Les contrebandiers, eux aussi, tendent à s'armer pour protéger leurs cargaisons. Au Mali et au Niger, quelques acteurs s'efforcent de faire prospérer l'industrie naissante de la protection. Au Mali, certains des groupes armés dits « signataires » (les groupes armés maliens qui se sont engagés dans le processus de paix en cours)¹⁶ et des groupes djihadistes dressent des points de contrôle sur des sections du réseau routier du nord du pays et prélèvent un droit de passage en échange d'une « protection garantie » jusqu'au prochain point de contrôle. Au Niger, des milices tribales contrôlent un certain nombre de routes et taxent les véhicules qui souhaitent traverser leur territoire. Ces milices sont connues pour avoir intercepté des convois, puis volé leur cargaison ou kidnappé des membres du convoi dans l'espoir d'obtenir une rançon financière ou en nature (une partie des marchandises transportées). Dans une région où les armes illicites prolifèrent et où les institutions étatiques sont affaiblies, ces acteurs prospèrent et aggravent les conflits locaux en introduisant davantage de concurrence et de violence dans le commerce tant licite qu'illicite.

Au Mali

Au Mali, depuis les années 1990, les tensions intercommunautaires et les rébellions alimentent régulièrement la demande en armes de toutes sortes. Mais ce marché s'est considérablement élargi depuis 2012. Parmi les armes illicites en circulation, on compte désormais, outre les armes de petit calibre utilisées par les membres des communautés, les groupes d'autodéfense et les criminels de petite envergure, toute une gamme d'armes légères et de petit calibre destinées aux groupes armés organisés – dont les groupes djihadistes de plus en plus présents dans la région depuis 1998. Les trafiquants d'armes sont, généralement, des acteurs bien établis de l'économie criminelle du nord du Mali, et certains d'entre eux se livrent également à des activités relevant du trafic de drogue. Les flux transfrontaliers vers le Mali existaient avant 2012, mais ils se sont intensifiés depuis cette date, et les acteurs qui les organisent se sont multipliés. À l'heure actuelle, la plupart des trafiquants d'armes sont des membres des groupes armés signataires (voir ci-dessus). En se fondant dans les différents groupes armés impli-



Un pistolet FATIH 13 de fabrication turque saisi au Burkina Faso. Mai 2018
Source : Matthias Nowak/Small Arms Survey

qués dans le conflit en cours – la coalition de groupes rebelles baptisée Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) ou l'entité progouvernementale dite Plateforme des groupes armés (ci-après la Plateforme) –, les trafiquants bénéficient d'une certaine protection physique, mais aussi d'une protection politique en cas d'arrestation. La CMA s'approvisionne en armes par l'intermédiaire d'acteurs tribaux touaregs, et notamment des factions ifergoumessen basées à Kidal. Ces derniers se livrent à différentes activités criminelles, dont le trafic de drogue et les interceptions de convois. Pour sa part, la Plateforme s'approvisionne auprès de trafiquants transfrontaliers de la tribu des Lamhar, basée dans la région de Gao (zone de Tabankort). Il arrive que cette tribu soutienne un groupe armé spécifique pendant un conflit armé, mais

la loyauté de ses membres n'est jamais acquise. En temps de paix, ils vendent aussi leurs marchandises à des groupes rivaux. Quelques autres trafiquants sont en activité dans la région : ils sont considérés comme indépendants ou affiliés à des groupes armés non signataires comme le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA), actif dans la région de Ménaka (Pellerin, 2018a).

Mais il convient de signaler ici que les réseaux qui introduisent au Mali des armes en provenance d'autres pays ne constituent qu'une partie du tableau. On estime que 60 à 80 % des armes qui circulent dans le nord du Mali sont des armes des stocks nationaux qui ont été détournées (CAR, 2016, p. 29)¹⁷. Les groupes armés s'approvisionnent régulièrement et abondamment en armes en lançant des assauts ciblés contre les forces

de sécurité et en s'emparant de leurs armes et de leurs munitions. Les dépôts gouvernementaux ont subi plusieurs détournements de grande ampleur, notamment à Amachach, Ménaka, Tombouctou et Gao en 2006 et 2007. Au cours du plus remarquable de ces incidents, des hauts gradés de l'armée ont autorisé le transfert de plusieurs cargaisons d'armes et le pillage des stocks. Selon certains rapports, le gouvernement malien a délibérément fourni des armes, des véhicules, du carburant et des munitions à des forces de substitution après la défaite des Forces armées maliennes (FAMA) à Kidal, en 2014 (Pellerin, 2018a). Le Groupe d'auto-défense touareg Imghad et alliés (GATIA) a été créé en 2014, immédiatement après la défaite des FAMA à Kidal, et au moment où les forces de la CMA avançaient vers le sud pour prendre Gao et Tombouctou (Jeune Afrique, 2015). L'État malien semble avoir adopté une politique délibérée d'approvisionnement du GATIA en armes dans le but de garantir la survie du gouvernement¹⁸. En 2012, alors que les rebelles armés et les groupes djihadistes prenaient progressivement le contrôle du nord du pays, les FAMA se sont retirées en abandonnant leurs bases. L'ensemble des stocks étatiques dans la région ont donc été perdus. Plus récemment, des assauts lancés contre des camps et des convois militaires ont permis aux réseaux de trafiquants d'armes de s'emparer de grandes quantités de matériel militaire. Les recherches menées suggèrent toutes que les flux d'armes illicites qui circulent sur le territoire malien sont principalement imputables à la faiblesse des structures de gouvernance du pays et à la corruption. Les armes sortent des stocks gouvernementaux dans le cadre de stratégies de trafic liées à l'État. Ces flux sortants sont planifiés aux plus hauts échelons de la hiérarchie gouvernementale, laquelle utilise les groupes armés non étatiques comme des forces de substitution agissant dans leur intérêt. En outre, de nombreux responsables subalternes maliens ont depuis longtemps conclu des accords commerciaux avec les trafiquants d'armes (Pellerin, 2018a).

Au Niger

Au Niger, les réseaux les plus actifs dans le trafic d'armes sont de nature tribale. Ils sont dirigés par différents acteurs, parmi lesquels les familles touboues de la région de Kaouar – qui s'étend du lac Tchad à Madama – et, de plus en plus fréquemment, les familles touboues installées à

Agadez où elles sont de plus en plus présentes ; les Touaregs d'Agadez et de la région de Tahoua ; et les tribus arabes de Tahoua et d'Agadez. Les groupes armés impliqués dans les activités de contrebande se sont généralement constitués autour d'un noyau tribal ou familial, mais un certain nombre de groupes et de communautés collaborent en s'affranchissant des déterminants tribaux ou familiaux. Le trafic d'armes s'organise selon différentes modalités sur le territoire national. Des trafiquants de petite envergure opèrent entre la Libye et le Niger pour alimenter en armes le petit marché national nigérien. Ces groupes approvisionnent essentiellement les éleveurs, les agriculteurs, les communautés d'orpailleurs et les trafiquants d'êtres humains qui souhaitent disposer d'armes de petit calibre – généralement, des armes de poing – pour assurer leur propre protection (Pellerin, 2018b). Ils vendent des armes d'alarme converties de fabrication turque, des fusils de chasse et des fusils d'assaut de type AK¹⁹. D'autres flux illicites d'armes et de munitions viennent approvisionner les trafiquants et groupes criminels qui s'équipent notamment de fusils d'assaut de type AK et de pistolets semi-automatiques pour contrôler les activités et itinéraires de contrebande. Enfin, des trafiquants d'armes spécialisés transportent de grosses cargaisons d'armes de petit calibre, d'armes légères et d'armes

lourdes à travers le Niger pour atteindre notamment le Mali et les autres pays de la région. Les acteurs de ce trafic à grande échelle sont de plus en plus impliqués dans le trafic de drogue (Pellerin, 2018b). Il convient également de noter que, depuis 2015, le droit nigérien considère le trafic transfrontalier d'êtres humains comme une infraction pénale et impose des restrictions au transport des personnes qui ne sont pas des ressortissants nigériens dans les zones frontalières. Selon certains rapports, les acteurs de la traite des êtres humains coopèrent de plus en plus étroitement avec les autres réseaux de trafiquants, dont ceux qui acheminent des armes depuis cette date (Pellerin, 2018b).

Comme au Mali, certains acteurs gouvernementaux nigériens sont directement ou indirectement impliqués dans le trafic. Les armes étatiques détournées viennent grossir les flux illicites qui circulent sur le territoire national et dans la région (de Tessières, 2018, p. 11). En 2013, par exemple, le directeur d'une prison de la région de Diffa aurait vendu la totalité de son stock d'armes à Boko Haram, aidé par un capitaine des forces armées qui travaillait dans les magasins centraux de l'armée à Niamey²⁰. Parmi les armes ultérieurement confisquées à Boko Haram se trouvaient des fusils d'assaut chinois de type 56 et 56-1, différents fusils d'assaut de type AK de fabrication russe, des

mitrailleuses chinoises de type 80, des lance-grenades RPG de fabrication bulgare ou chinoise et des munitions de calibres divers (de Tessières, 2018)²¹. Par ailleurs, le groupe Boko Haram et les acteurs qui lui sont affiliés se sont emparés d'armes des stocks nationaux à la suite d'assauts lancés contre des bases militaires nigériennes, notamment en juillet 2016 à Bosso, en octobre 2016 à Tazalit, en février 2017 à Tiloa, en mai 2017 à Abala, en mai et octobre 2017 à Ayorou, en juillet 2017 à Midal et enfin en janvier 2018 à Toumour et Chetimari (Pellerin, 2018b, p. 7). Ils ont mis la main sur des armes antiaériennes montées sur véhicules, des roquettes, des lance-grenades RPG, des fusils d'assaut de type AK et des munitions (de Tessières, 2018). Selon certains rapports, les réseaux de trafiquants entretiendraient des liens avec les autorités institutionnelles, politiques et sécuritaires à tous les échelons hiérarchiques de l'appareil gouvernemental nigérien, lequel facilite souvent la circulation des flux d'armes illicites sur le territoire national (Pellerin, 2018b, p. 8).

Dans les zones tricontinentales : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Mali

Dans les zones tricontinentales Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Mali et Ghana-Côte



Des camions de marchandises bloqués à la frontière ivoiro-ghanéenne après sa fermeture. Noé, Côte d'Ivoire, septembre 2012.
Source : Sia Kambou/AFP Photos

d'Ivoire-Burkina Faso, les acteurs du trafic relèvent de deux grandes catégories. La première rassemble les trafiquants de moindre envergure qui transportent de petites quantités de marchandises illicites en passant les frontières là où elles sont insuffisamment surveillées. Ils circulent notamment dans la brousse avec des motos, et ne sont parfois ni armés ni membres d'un groupe. Les trafiquants de la seconde catégorie opèrent à partir des capitales régionales et des plaques tournantes du trafic. Ils veillent au bon fonctionnement des réseaux organisés et exercent le plus souvent un contrôle sur les petits transporteurs à qui ils demandent de déplacer les cargaisons d'un endroit à un autre. Selon les recherches menées, ces réseaux ne se livrent pas souvent au trafic d'armes, mais les saisies de petites cargaisons sont fréquentes (Nowak et Sollazzo, 2018).

Les forces gouvernementales jouent elles aussi un rôle dans ces zones frontalières. Certains responsables de la sécurité louent ou détournent des armes de qualité militaire – le plus souvent des fusils d'assaut de type AK – à des utilisateurs non autorisés. D'autres, apparemment, contribuent au trafic transfrontalier d'armes, notamment des douaniers moins gradés qui facilitent le passage des petites cargaisons d'armes le long des pistes de brousse (Nowak et Sollazzo, 2018).

En Guinée-Bissau

En Guinée-Bissau, les hauts gradés de l'armée alimentent le marché des armes de qualité militaire illicites en matériel provenant des stocks gouvernementaux, rendant inutile tout recours à des sources d'approvisionnement externes. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, le pays s'est forgé une réputation de lieu de transit de la cocaïne latino-américaine. Ces flux illicites persistent et détournent l'attention de l'élite politico-militaire nationale du trafic d'armes (Madeira, Laurent, et Roque, 2011, p. 4). Avant que cette problématique ne se manifeste, dans les années 1990, les responsables militaires et politiques vendaient et louaient des armes de l'arsenal gouvernemental à la rébellion séparatiste de Casamance, au Sénégal. Mais, comme cela a été précédemment mentionné, ces flux se sont taris à mesure que cette rébellion perdait en intensité (Foucher, 2018, p. 1-2).

Les conséquences du trafic illicite d'armes

De nombreux États d'Afrique de l'Ouest et du Sahel ont connu des conflits armés ou des crises de moindre intensité. Le graphique 1 montre l'évolution du nombre

de morts violentes entre 2006 et 2017 sur le territoire des pays dans lesquels des recherches de terrain ont été menées.

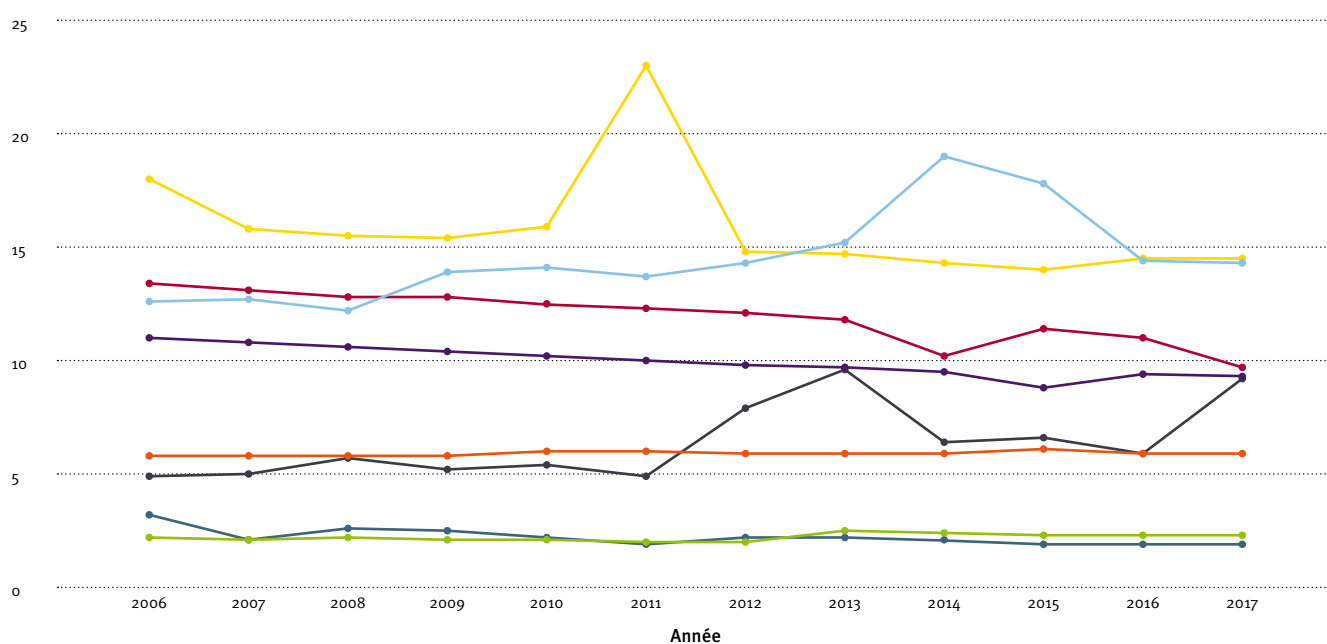
Selon des chiffres récents, les actes de violence ont causé près de 150 000 décès en Afrique pour la seule année 2017 – plus du quart du nombre total de morts violentes survenues cette année-là à l'échelle mondiale. 40 000 de ces personnes ont été tuées à l'aide d'une arme à feu, soit 28 % du total (Small Arms Survey, n.d.a).

Le trafic et les détournements d'armes et de munitions à l'intention des groupes armés et des entités terroristes ont indéniablement alimenté les conflits armés au Sahel et ont gravement mis en péril la sécurité des communautés dans toute la région, et notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Des attentats terroristes dévastateurs ont été récemment commis dans différentes villes de la région, notamment à Bamako, la capitale malienne, à Ouagadougou, la capitale burkinabè, et à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire. Au Burkina Faso, dans le nord du Mali et au Niger, les groupes armés posent de sérieux problèmes aux forces de défense et de sécurité nationales ainsi qu'aux forces de maintien de la paix. La MINUSMA est d'ailleurs considérée, désormais, comme la plus dangereuse mission de maintien de la paix (Seiff, 2017). Depuis que les groupes djihadistes sont arrivés (en 1998) et ont prospéré dans le nord

Graphique 1 Taux de morts violentes pour 100 000 habitants dans quelques pays ouest-africains. 2006-2017

● Burkina Faso ● Côte d'Ivoire ● Ghana ● Guinée-Bissau ● Mali ● Niger ● Nigeria ● Sénégal

Taux pour 100 000 habitants

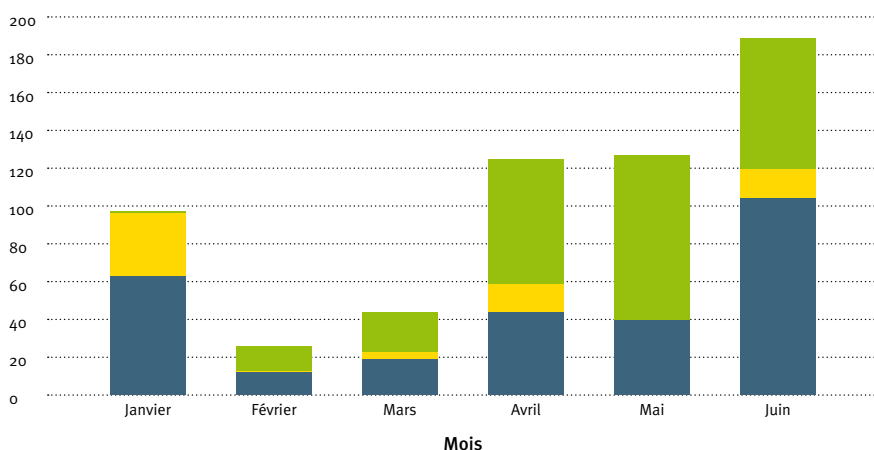


Note : les morts violentes regroupent les décès consécutifs à des actes criminels relevant du droit commun, et les actes de violence commis au cours d'un conflit. Pour plus d'informations à ce propos, voir Mc Evoy et Hideg (2017). Source : Small Arms Survey (n.d.a)

Graphique 2 Évolution des types d'actes violents commis dans les régions de Gao et Ménaka (Mali) et Tillabéri (Niger), janvier-juin 2018

● Combats ● Explosions/violence à distance ● Violence contre la population civile

Nombre de décès



Note : le graphique 2 est basé sur les recherches menées par le projet ACLED (Armed Conflict and Location Event Data Project). Celui-ci définit les « explosions/violence à distance » comme des « actes de violence visant à créer une dynamique de conflit asymétrique susceptible d'empêcher la cible de répliquer ». Ces actes violents comprennent notamment « l'utilisation de bombes, grenades [et] engins explosifs improvisés » (ACLED, 2019).

Source : Nsaibia (2018)



Ce PKMS polonais à crosse pliante porte les traces des marquages effacés à la machine. Service régional de la police judiciaire, Sikasso, Mali. Mai 2018. Source : Matthias Nowak/Small Arms Survey

du Mali, la demande en armes lourdes a augmenté et la circulation de ces armes s'est intensifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer les mitrailleuses de calibre 12,7 et 14,5 mm montées sur véhicule – également baptisées *koujeil* –, les lance-grenades RPG et leurs munitions, les armes antichars filoguidées et les MANPADS, dont le SA-7. Les groupes djihadistes se sont aussi procuré des obus de mortier et des mines terrestres antivéhicules (probablement en provenance de Libye)²². Comme le montre le graphique 2, les actes de violence caractéristiques de la région sont de plus en plus fréquemment commis à l'encontre de la population civile.

La circulation des armes et leur trafic alimentent un cercle vicieux au cours duquel les tensions et la violence – par exemple, les conflits armés – incitent les communautés à se défendre par elles-mêmes en se procurant des armes, faute de pouvoir compter sur un État capable de les protéger.

Au Mali, avant chaque épisode de violence entre coalitions de groupes armés – c'est-à-dire entre la CMA et la Plateforme –, les deux parties en présence ont procédé à des acquisitions de nouvelles armes et/ou munitions. Les conflits intercommunautaires qui éclatent dans le pays donnent eux aussi lieu à ce cercle vicieux d'approvisionnement en armes et de violence. Par exemple, on peut raisonnablement penser que le fait que les milices traditionnelles de chasseurs de Tenenkou – dans la région de Mopti – décident de s'armer en 2015 a exacerbé les tensions entre ces milices et la communauté des Fulanis (Pellerin, 2018a). Dans la même logique, le fait que les armes circulent davantage à Koro et Bankass a coïncidé, au début de l'année 2018, avec une intensification des violences intercommunautaires entre Dogons et Fulanis et avec la création officielle des milices communautaires baptisées Dana Amassagou et l'Alliance pour le salut du Sahel (Pellerin, 2018a). Ces violences ont causé la mort de plus de 200 civils et membres de milices durant les seuls mois de janvier à mai 2018²³. Parallèlement, les combats qui ont eu lieu dans la région de Ménaka, en lien notamment avec les groupes armés MSA et GATIA, ont provoqué une augmentation de la demande en armes en 2018²⁴.

En 2013, après avoir été repoussés par l'opération militaire française dite Serval, les groupes djihadistes se sont installés dans des zones rurales du nord du Niger. La présence de ces groupes armés, plus ou moins affiliés à d'autres,

a inquiété et effrayé les communautés locales. Les armes illicites ont en effet déferlé sur cette zone instable et exacerbé les tensions intercommunautaires persistantes – par exemple, les conflits périodiques entre éleveurs fulanis et communautés rurales agraires. Dans la région d'Agadez, les affrontements entre Fulanis et Touaregs ont pris de l'ampleur jusqu'à aboutir à des attaques contre les orpailleurs des sites miniers du Djado et de Tchibarakaten. En outre, il convient de mettre en lumière une nouvelle dynamique apparue entre janvier et juin 2018. Il semble en effet que les groupes armés non étatiques État islamique dans le Grand Sahara, MSA et GATIA s'attaquent de plus en plus fréquemment à la population civile dans le couloir nigéro-malien des régions de Ménaka et Tillabéri. Ces attaques ont redoublé après les actions antiterroristes menées par les forces de l'Opération Barkhane (voir le graphique 2). Inquiètes, les communautés ont cherché à s'approvisionner en armes illicites pour se protéger puisque l'État n'était pas en mesure de le faire. Le fait que les communautés s'arment pour prendre en charge leur propre protection a provoqué une augmentation du nombre de confrontations et d'attaques (Pellerin, 2018b).

Au Burkina Faso, la violence s'intensifie et les dynamiques sont similaires à celles observées au Niger. Entre 2014 et 2016, des individus armés de la mouvance extrémiste violente se sont déplacés du Niger et du Mali vers le nord du Burkina Faso – en passant par le sud et l'ouest – et y ont amené une instabilité politique nouvelle. Les attentats islamistes et les actes de violence commis par des groupes insurgés sont venus s'ajouter à l'instabilité sociale ambiante, aux conflits entre agriculteurs et éleveurs et à la prolifération des armes. Depuis la fin de l'année 2018, les incidents violents sont devenus quasi quotidiens. La violence a gagné tout le territoire national, mais elle est particulièrement présente dans le nord du pays et, de plus en plus, dans l'est. En 2019, la multiplication des attaques armées contre les églises a laissé penser que certains groupes tentaient d'exacerber les tensions confessionnelles dans un pays où chrétiens et musulmans cohabitaient paisiblement depuis longtemps (Maslin Nir, 2019).

La violence qui s'est emparée du Mali, du Niger et du Burkina Faso a déclenché une crise humanitaire au Sahel. À mesure que les conflits ont éclaté et que l'insécurité s'est installée, les communautés locales ont été confrontées à la précarité alimentaire, aux déplacements massifs



Des armes artisanales et des fusils de chasse de calibre 12-gauge saisis dans la région de Comoé, au Burkina Faso. Mai 2018. Source : Matthias Nowak/Small Arms Survey

de population et à une perturbation des services de base, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. L'ONU estimait que, au Sahel, 5,1 millions de personnes dépendraient de l'aide humanitaire en 2019, et que la violence continuerait à nuire aux populations sahé-liennes et à leurs moyens de subsistance durant cette même année (OCHA, 2019).

Les bandits actifs le long des axes routiers, baptisés « coupeurs de routes », ajoutent à l'insécurité ambiante et empêchent les membres des communautés frontalières de se déplacer librement. Ces bandits s'en prennent notamment aux camions et aux passagers des bus, et constituent une considérable menace à la sécurité dans les zones frontalières du Burkina Faso, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger. Si l'on en croit les membres des communautés interrogés dans le cadre des recherches de terrain, le banditisme routier est la principale menace à leur sécurité après les groupes armés et terroristes²⁵.

L'extraction aurifère – industrielle et artisanale – est devenue la cible des groupes criminels, armés et terroristes depuis que les armes se sont propagées dans les zones d'orpaillage. L'insécurité qui caractérise désormais les sites miniers a stimulé la demande en armes illicites, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger (de Tessières, 2017 ; Pellerin, 2018b ; Nowak et Sollazzo, 2018). Le secteur de l'extraction aurifère a été fragilisé par la crise malienne de 2011-2012, mais le banditisme prospère et les armes prolifèrent depuis le début des années 2000 du fait des conflits armés que les gouvernements et les chefs traditionnels n'ont pas été en mesure de prévenir ou de contrôler. L'insécurité ambiante a permis aux groupes criminels et terroristes de s'impliquer directement ou indirectement dans l'orpaillage au Burkina Faso, au Niger, au Mali et, dans une moindre mesure, au Ghana et en Côte d'Ivoire. Les mines sont de plus en plus fréquemment prises d'assaut par les groupes armés et terroristes : la mine burkinabè d'Essakane a par exemple été attaquée, comme celles des régions de l'Aïr, du Boungou, du Djado, de Mana et de Téra, au Niger. Les kidnappings contre rançon, les extorsions et les paiements de sommes diverses en échange d'une protection sont des pratiques communes. L'insécurité et la présence de la criminalité organisée dans les zones minières favorisent les trafics (par exemple, le trafic de drogues) et les crimes (notamment les petits conflits entre orpailleurs ou les attaques à leur rencontre) (Sollazzo, 2018).

Nombre des personnes interrogées ont témoigné du fait que les communautés frontalières sont touchées par les crimes liés au trafic d'armes à feu et par les activités de la criminalité organisée (Pellerin, 2018a ; 2018b ; Nowak et Sollazzo, 2018 ; Aning, 2018). Elles ne sont pas directement la cible des trafiquants, mais elles subissent les conséquences du comportement prédateur que ces derniers peuvent adopter à leur rencontre. Les communautés frontalières souffrent aussi des affrontements entre les forces de l'ordre et les groupes criminels et autres réseaux de trafiquants. Les acteurs armés peuvent cibler directement les populations frontalières pour des raisons relevant du terrorisme, du conflit de nature ethnique ou religieuse, ou encore de l'accès aux ressources. Enfin, les activités criminelles nuisent à la prospérité des communautés frontalières en ce qu'elles leur imposent d'acheter les biens et services de base à un prix plus élevé à cause de l'insécurité ambiante.

Il convient de noter le fait qu'aucune des communautés étudiées n'a, selon les personnes interrogées, été prise pour cible par les trafiquants dans le cadre des activités criminelles menées par ces derniers dans leur région (Pellerin, 2018a ; 2018b ; Nowak et Sollazzo, 2018 ; Aning, 2018). Certains membres de ces communautés ne font que tolérer les réseaux de trafiquants, tandis que d'autres s'engagent activement dans le trafic. Les réseaux de trafiquants recrutent dans ces communautés frontalières, notamment des jeunes sans emploi qui connaissent bien la région. De ce fait, les communautés acceptent d'autant mieux le trafic, et peuvent même y prendre part, quand elles sont situées dans des zones où les emplois licites sont peu abondants et où la présence de l'État se fait peu sentir. Le trafic est, par exemple, perçu comme une carrière acceptable pour les combattants démobilisés de Côte d'Ivoire et pour de nombreux jeunes au Ghana, au Mali et au Niger. Il leur permet en effet de gagner facilement de l'argent dans un contexte où l'emploi est rare (Nowak et Sollazzo, 2018 ; Aning, 2018 ; Pellerin, 2018a ; 2018b). Les activités relevant du trafic illicite reposent souvent sur les liens tissés entre amis, entre membres d'une même famille et entre groupes ethniques – ou autre – de part et d'autre des frontières. Par exemple, en Côte d'Ivoire et au Ghana, les transporteurs de marchandises illicites s'appuient sur un gros réseau de personnes susceptibles de faciliter cet acheminement, notamment en fournissant des informations sur les

mouvements des forces de sécurité (Nowak et Sollazzo, 2018 ; Aning, 2018).

Les mesures de lutte contre le trafic illicite d'armes

À l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, de nombreuses mesures ont été prises pour lutter contre le trafic illicite d'armes. Cette section – fondée sur une analyse des données obtenues sur le terrain, doublée d'une revue des acteurs et mesures clés – traite de la coordination, de l'intégration et de la cohérence de ces différentes initiatives. Elle relève du panorama illustratif plutôt que du recensement exhaustif de ces mesures et programmes. En outre, il convient de mentionner que les mesures évoquées sont classées par catégorie en fonction de l'échelle de leur mise en œuvre (internationale, régionale, nationale ou locale). Mais, dans la pratique, la distinction entre ces quatre niveaux d'action n'est pas si simple à établir, et de nombreuses mesures relèvent de plusieurs catégories.

Les mesures internationales

De nombreuses organisations internationales ont tenté de lutter contre le trafic d'armes en Afrique de l'Ouest, dont l'ONU et ses agences, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Parmi les mesures de lutte contre le trafic, il convient de mentionner les initiatives en matière de détection des armes, les interventions militaires axées sur la sécurité, le renforcement des compétences, les recherches et analyses relatives à l'évolution du trafic d'armes, les programmes de formation en PSSM, les programmes portant sur le marquage des armes, la mise hors service et la destruction des armes et, enfin, les initiatives communautaires. Un certain nombre d'ONG et d'agences internationales agissent également dans ce sens, parmi lesquelles le Service de lutte antimines de l'ONU (UNMAS), le Mine Advisory Group (MAG), le Conflict Armament Research, le HALO Trust, le Danish Demining Group (DDG) et le Small Arms Survey²⁶.

Dans la lutte contre les armes illicites, les acteurs internationaux privilégient généralement les initiatives militaires et axées sur la sécurité. L'ONU est active dans la région étudiée. Elle est notamment responsable d'un ensemble de missions politiques ou de maintien de la paix qui tentent, entre autres choses, de lutter



Une mitrailleuse polyvalente FN Herstal Mag 58 de calibre 7,62 × 51 mm et des fusils de type 56 et AKM (à gauche), ainsi que des munitions bulgares de calibre 7,62 × 39 mm (à droite) saisies à Ménaka, Mali, 2013.

contre la circulation des armes illicites. Par exemple, certaines unités de la MINUSMA recueillent des informations susceptibles de contribuer à la lutte contre la criminalité organisée et le trafic d'armes. Mais il convient de signaler que cette mission n'est pas mandatée pour lutter contre les trafics et que les renseignements recueillis ne sont utilisés que pour informer les responsables de la planification opérationnelle et limiter les risques auxquels est exposé le personnel onusien. L'Opération Barkhane, quant à elle, n'est autorisée à prendre de mesures contre le trafic d'armes que quand des groupes djihadistes sont impliqués²⁷.

Les forces françaises au Mali et, dans une moindre mesure, la MINUSMA saisissent des armes depuis 2013, notamment quand elles découvrent des caches d'armes appartenant à des groupes djihadistes dans le cadre de leurs opérations²⁸, ou encore à l'occasion de fouilles de véhicules durant des patrouilles. La plupart des opérations menées visaient des groupes djihadistes, mais certaines ont permis de confisquer des armes aux groupes armés « signataires », notamment à ceux de la Plateforme. Parmi les armes confisquées dans ce dernier cadre, on peut évoquer des armes à feu indirectes et des munitions comme des roquettes de calibre 122 mm destinées aux lance-roquettes multiples BM-21 Grad²⁹.

Contrairement aux activités de l'Opération Barkhane ou de la MINUSMA, celles du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau sont plus ouvertement et stratégiquement axées sur la lutte contre le trafic d'armes et de drogue. En outre,

l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) apporte son soutien à la création de cellules de lutte contre la criminalité transnationale (transnational crime units - TCU) en Guinée-Bissau dans le but de permettre au pays de formuler des stratégies cohérentes de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, et notamment de renforcer le contrôle des frontières et la sécurité maritime.

Pour lutter contre le trafic d'armes à l'échelle mondiale, l'ONUDC a adopté une approche multidimensionnelle qui a trouvé sa concrétisation dans le Programme mondial sur les armes à feu. Ce programme a pour ambition d'aider les États à se doter d'une justice pénale appropriée et susceptible de proposer des solutions efficaces aux problèmes spécifiques que pose la criminalité organisée, notamment dans le domaine du commerce illicite des armes à feu, de leurs pièces et de leurs composants. Le programme vise à soutenir les États dans leur travail d'élaboration des lois, orientations politiques et mesures de prévention et de sécurité, notamment en contribuant à l'amélioration du fonctionnement de la justice pénale, en œuvrant à la promotion de la coopération et des échanges d'information entre États et entre régions, en améliorant le recueil et l'analyse des données grâce à des questionnaires annuels ciblés – comme le questionnaire de l'ONU sur les flux illicites d'armes (ONUDC, 2019) – et, enfin, en faisant en sorte que l'on appréhende mieux le trafic d'armes à feu à l'échelle mondiale et que l'on puisse le replacer dans un contexte plus large regroupant toutes les questions transversales³⁰.

En novembre 2017, INTERPOL, l'ONUDC, l'OMD et huit pays africains (le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, et le Tchad) ont lancé une opération commune baptisée TRIGGER III. Dans ce cadre, différents stages de renforcement des compétences ont été organisés avant que soient menées des interventions visant à déstabiliser les réseaux de trafic d'armes à feu. Au cours des actions menées dans le cadre de TRIGGER III, 152 armes ont été saisies et 50 personnes arrêtées pour avoir commis des infractions liées aux armes à feu³¹. INTERPOL met en œuvre et promeut le système INTERPOL de gestion des données sur les armes illicites et traçage (Illicit Arms Records and tracing Management System - iARMS), lequel facilite les échanges d'information et la coopération entre les différentes forces de l'ordre qui mènent des enquêtes sur des affaires impliquant des armes à feu et qui sont susceptibles de procéder au traçage d'armes à feu utilisées pour commettre des crimes. Après quelques mois de mise en application du programme TRIGGER III en Afrique de l'Ouest, le nombre d'armes à feu enregistrées dans la base de données iARMS avait été multiplié par 45 et les demandes de traçage par 18³². À ce jour, 12 des 17 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont ajouté des informations sur les armes à feu perdues ou volées dans cette base de données. Ce faisant, les pays facilitent les enquêtes sur le trafic d'armes, notamment dans le cas où une arme enregistrée dans un pays est par la suite saisie dans un autre. Ainsi, plus cette base de données est utilisée, plus elle contribue au renforcement de la coopération régionale et mondiale en matière d'enquêtes sur les armes à feu illicites et de traçage de ces armes.

Par ailleurs, l'OMD mène un projet sur les armes légères et de petit calibre, lequel vise au renforcement des compétences en matière de détection et de prévention du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. Lancé en 2015, ce projet est axé sur la coopération internationale, la collecte de renseignements, l'assistance technique et la création d'outils de lutte contre les flux d'armes illicites. Pour rendre les projets d'assistance plus efficaces, l'OMD a signé un mémorandum d'accord avec le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies. Le projet mène actuellement des activités axées sur les mesures de lutte contre la prolifération de certaines marchandises (nucléaires, biologiques et chimiques) par le biais du Programme sur

l'application des contrôles aux échanges de nature stratégique (ACES), ou encore sur la détection et l'interdiction des produits et composants chimiques précurseurs utilisés pour fabriquer les engins explosifs improvisés³³. En outre, le Bureau régional de liaison chargé du renseignement fournit des renseignements et produit des évaluations des risques relatives à des pays, des marchandises et des frontières de la région ouest-africaine, dans le but de soutenir les initiatives de coopération entre les agences douanières à l'échelle régionale.

Quelques acteurs internationaux mènent des activités visant à prévenir les détournements d'armes appartenant soit aux stocks nationaux soit aux stocks d'armes saisies. L'UNMAS, le MAG, Handicap International (HI) et le HALO Trust apportent leur soutien à des projets portant sur la PSSM et la conservation des données (ainsi que sur le traçage des armes) dans le cadre de la gestion des stocks nationaux et des armes saisies. Le MAG a par exemple déployé du personnel au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Nigeria et en Sierra Leone pour mener des activités relevant du déminage, du stockage des armes et des munitions et de l'éducation aux risques. Au Mali et Niger, HI œuvre à l'amélioration des infrastructures physiques de stockage des armes légères et à la sensibilisation aux risques dans les communautés confrontées aux restes explosifs de guerre. Cette organisation gère également des programmes d'enlèvement des restes explosifs de guerre et des opérations de déminage en Afrique de l'Ouest.

L'UNMAS mène un certain nombre de programmes destinés aux arsenaux maliens (sensibilisation aux risques, élimination des engins explosifs et réhabilitation), dans le but ultime de renforcer la sécurité des stocks nationaux. Le HALO Trust est actif au Nigeria et a récemment ouvert des bureaux en Guinée-Bissau dans le but d'aider l'État à sécuriser les installations de stockage des armes et à détruire les armes excédentaires et obsolètes. Les projets du Conflict Armament Research et du Small Arms Survey au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigeria, souvent menés en collaboration avec la CEDEAO, ont permis de cartographier les flux d'armes illicites et leur évolution, et d'aider les États – et leur commission nationale sur les armes légères, ou COMNAT – à concevoir des bases de données permettant d'identifier les armes, à mieux conserver leurs données et à créer des systèmes de traçage pour gérer les armes saisies³⁴.

Enfin, certaines organisations mènent des activités à l'échelle communautaire. Le DDG³⁵ gère, par exemple, un programme sur la sécurité des frontières au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Celui-ci est axé sur le renforcement de la confiance entre les prestataires de services de sécurité et les communautés dans les zones frontalières. Il vise notamment à identifier les besoins des communautés et à les communiquer aux prestataires de services de sécurité³⁶.

Les mesures régionales

À l'échelle régionale, un certain nombre d'acteurs œuvrent à l'amélioration de la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine du maintien de l'ordre et de la sécurité des frontières, et ce dans le but de lutter contre le trafic d'armes. LA CEDEAO dispose, par exemple, d'une division armes légères qui soutient les mesures adoptées par les COMNAT de la région pour lutter contre la prolifération et le trafic de ces armes. Dans le bassin du lac Tchad, plusieurs pays ont conclu des accords de coopération portant sur la gestion des frontières, dont le contenu va des simples échanges d'information jusqu'aux patrouilles conjointes. Ces dernières n'ont pas uniquement vocation à lutter contre le trafic d'armes ; elles ont également pour cibles les groupes armés, les pillages et les vols transfrontaliers (GRIP et Small Arms Survey, 2016, p. 50).

Fait particulièrement intéressant, le Tchad a conclu des accords avec ses États voisins pour lutter contre les activités des trafiquants d'armes qui traversent leurs frontières communes. Ce type d'accords peuvent s'avérer particulièrement fructueux quand les États participants s'engagent dans un processus commun de renforcement de la sécurité aux frontières, et pourraient être mis en place dans d'autres zones frontalières ouest-africaines (RECSA, 2013, p. 36). Le Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest (CCPAO) de la CEDEAO a été chargé d'identifier les caractéristiques et l'évolution de la criminalité, d'établir des contacts entre les forces de l'ordre de la région et de les faire perdurer, mais aussi de renforcer les échanges d'information et de renseignements. Il convient toutefois de signaler que, à l'heure actuelle, le CCPAO n'a pas encore créé de canaux formels susceptibles de sous-tendre les échanges d'information³⁷.

La Feuille de route principale de l'Union africaine (UA) sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en

Afrique d'ici 2020 (UA, n.d.) constitue un cadre pour la promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle continentale. Elle

comprend un certain nombre de mesures pratiques et de modalités d'actions pour lutter contre les causes sous-jacentes des conflits et contre les instruments et vecteurs de la violence. La prévention des flux d'armes illicites qui circulent sur le continent et vers les zones de conflit constitue l'un de ses axes clés (Florquin, Lipott, et Wairagu, 2019, p. 16).

La feuille de route de l'UA traite de questions comme la gestion des stocks et la détection des flux d'armes illicites. Sa mise en œuvre à l'échelle régionale repose sur la coopération transfrontalière en vue de mettre fin aux flux d'armes transfrontaliers et sur des programmes de prévention des détournements d'armes vers les acteurs armés non étatiques fondés sur l'amélioration du marquage des armes à feu et des systèmes de conservation des données.

On commence également à assister à la mise en place de mesures régionales de nature militaire. En 2012, par exemple, la Force multinationale mixte (FMM) a été mandatée pour lutter contre la menace terroriste, et plus spécifiquement pour contrecarrer les visées insurrectionnelles de Boko Haram. Cette force, basée à N'Djamena, est composée d'unités militaires camerounaises, tchadiennes, nigériennes et nigérianes (ICG, 2017, p. i). Malgré ses quelques succès, on l'a accusée d'être inefficace, d'avoir commis des actes de violence contre les communautés locales et d'avoir eu recours à des civils armés en soutien à ses opérations (ICG, 2017). La FMM existe toujours, mais elle est moins active. Depuis quelque temps, la communauté internationale soutient plus volontiers la force commune du G5 Sahel (FC-G5S), une force composée de contingents burkinabè, maliens, mauritaniens, nigériens qui a été créée en 2017 pour résoudre les problèmes de sécurité des frontières au Sahel. La FC-G5S, dont le mandat porte notamment sur la lutte contre la criminalité organisée, mène différentes opérations sur une étroite bande de territoire large de 50 kilomètres de part et d'autre des frontières des États participants. Elle est ainsi en mesure de perturber le trafic et de contraindre les trafiquants à modifier leurs itinéraires pour contourner les pays du G5 Sahel (un résultat attendu similaire à celui obtenu par l'opération Barkhane).

Mais elle pourrait agir plus efficacement si l'accent était mis sur les tactiques, techniques et procédures (TTP) relatives au trafic, ainsi que sur la coordination de la lutte contre le trafic illicite à l'échelle régionale. Il conviendrait en tout premier lieu de renforcer le pouvoir d'enquête et les pouvoirs connexes d'arrestation et de poursuite des entités concernées dans tous les États participants, mais aussi la justice transfrontalière et la coopération en matière de sécurité³⁸.

Un certain nombre de programmes prometteurs ont été lancés en matière de PSSM, mais leurs résultats n'ont pas encore été totalement évalués. On peut mentionner le travail de la division armes légères de la CEDEAO pour encourager les échanges d'information sur les armes légères et de petit calibre entre autorités régionales, et pour mieux gérer les stocks d'armes (sécurité et systèmes de gestion). Dans ce domaine, le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria mènent une expérience pilote visant à créer un mécanisme qui permettrait d'échanger des informations sur les armes saisies et, à terme, un meilleur traçage des armes³⁹.

Les mesures nationales et locales

À l'échelle locale, dans la zone tricontinentale qui englobe le sud du Burkina Faso, le nord de la Côte d'Ivoire et le sud du Mali, des réseaux d'informateurs sont susceptibles d'alerter les forces de l'ordre en cas d'activités suspectes. Par exemple, si un groupe de motocyclistes traverse les villages situés à proximité d'un segment de frontière non surveillé, ces réseaux peuvent alerter les membres des forces de défense et de sécurité avec qui ils sont en contact pour obtenir de l'aide (Nowak et Sollazzo, 2018)⁴⁰. Les réseaux informels de renseignement peuvent s'avérer utiles, mais ils ne sont le plus souvent utilisés qu'occasionnellement⁴¹, notamment parce que ce procédé présente des risques. Par exemple, les forces de l'ordre peuvent être incitées à prendre des mesures à l'encontre d'un groupe ou d'une communauté spécifique ; certains groupes peuvent se trouver en position d'agir en toute impunité, alors que d'autres peuvent être systématiquement pris pour cible ; et les renseignements fournis contre des rivaux peuvent être utilisés pour asseoir la domination et le pouvoir de certains sur un secteur économique ou sur une zone géographique.

Il convient en outre de noter que, de manière générale, les personnes interro-

gées n'ont que rarement évoqué les enquêtes et les poursuites contre les acteurs relevant de la criminalité transnationale organisée, alors même que ce sujet est d'une importance toute particulière. Le rôle des procureurs spéciaux dans la détection et la répression du trafic de drogue lié à la criminalité organisée n'a été évoqué qu'une seule fois, et dans le cas très précis d'une saisie de près de cinq tonnes de cannabis à proximité de la ville malienne de Sikasso (Nowak et Sollazzo, 2018)⁴². Mais le Service central nigérien de lutte antiterroriste, créé en 2011, est de plus en plus impliqué dans la lutte contre le trafic d'armes⁴³.

Par ailleurs, les COMNAT jouent un rôle particulièrement important dans la coordination des actions en matière de PSSM, de conservation des données et de traçage. Elles sont aussi des interlocutrices clés pour les acteurs internationaux et, souvent, les bénéficiaires des financements octroyés par ceux-ci. Les États parties à la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (Convention de la CEDEAO) sont tenus d'établir une COMNAT (CEDEAO, 2006), et chacun des pays dans lesquels des recherches de terrain ont été menées dispose d'une commission de ce type qui traite des questions relatives à la prolifération et à la circulation illicites des armes⁴⁴. Dans chacun de ces pays, la COMNAT est l'autorité chargée de la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO et le pendant national de la division armes légères de la Commission de la CEDEAO. En principe, le mandat des COMNAT de la région de la CEDEAO leur confère un rôle de coordination des activités, des échanges d'information – et de la prise en compte des résultats des expériences menées dans les domaines qui sont de son ressort –, et de planification stratégique du contrôle des armes légères. Mais, dans la pratique, ces commissions ne parviennent pas toutes à accomplir ces différentes tâches⁴⁵.

Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, les COMNAT sont des institutions trop faibles pour coordonner correctement leurs activités tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale (avec les agences de sécurité de leur pays). De ce fait, les initiatives nationales et locales de lutte contre le trafic donnent des résultats inégaux⁴⁶. Au Burkina Faso, la CNLPAL et sa Haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation collaborent à l'élaboration des plans d'action en matière de PSSM (avec le soutien du Small Arms Survey et du

MAG) et ont accompli de véritables progrès grâce aux activités menées sur la base du plan d'action 2017 (Nowak et Sollazzo, 2018). En revanche, la COMNAT de Guinée-Bissau, pourtant créée en juillet 2006, dispose certes d'un secrétariat permanent, mais pas d'un budget propre (Foucher, 2018).

En 1994, à la fin de la première rébellion touarègue, le Niger a été le premier pays ouest-africain à créer officiellement une COMNAT dans sa forme la plus complète. La Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites (CNCCAI) du Niger mène des activités de restitution volontaire et de destruction d'armes. Le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique, l'ONUSC, et un certain nombre de partenaires techniques – notamment HI – soutiennent les efforts déployés par le Niger pour marquer ses armes grâce à des activités de sensibilisation et de formation, mais aussi en fournissant du matériel de marquage (l'ONUSC a donné trois machines de marquage à la CNCCAI). L'implication de la communauté internationale au Niger (par exemple, les patrouilles communes de l'Opération Barkhane et des forces nigériennes) a contribué à la réduction et à la réorientation des flux d'armes illicites (de Tessières, 2018, p. 64-65). Enfin, le Small Arms Survey a soutenu le pays dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan d'action national pour la période 2019-2021 et travaille avec la CNCCAI pour concevoir un ensemble d'indicateurs qui permettront de renforcer le suivi et l'évaluation des initiatives relatives au contrôle des armes légères.

La commission nationale sur les armes légères du Ghana et les forces de sécurité gouvernementales ont adopté une double approche de la lutte contre le trafic d'armes. Celle-ci comprend un volet économique (génération de revenu) et un volet sécuritaire (maintien de l'ordre, contrôle de la criminalité et réduction de la violence armée). Mais, faute d'une coordination institutionnelle suffisante, certaines actions se sont trouvées en contradiction les unes avec les autres, et les chevauchements entre les lois et réglementations relatives aux armes légères ont encore compliqué la situation (Aning, 2018). Au Ghana, les flux transfrontaliers illicites – dont ceux qui relèvent du trafic d'armes – sont culturellement acceptés. Cette tolérance imprègne toute la société et détermine les mesures prises par le gouvernement pour régler ce problème. Selon un responsable de la sécurité, il n'y a

Tableau 1 Les mesures envisageables pour lutter contre le trafic d'armes, les risques associés et les possibilités offertes, Afrique de l'Ouest

Domaine d'intervention	Possibilités	Risques
Promouvoir et soutenir les unités spécialisées interagences chargées des enquêtes et des poursuites.	<ul style="list-style-type: none"> • Certains des pays dans lesquels des recherches de terrain ont été menées disposent d'unités spécialisées interagences. • Les unités spécialisées interagences sont soutenues par des organisations internationales comme l'ONUDC ou INTERPOL. Elles sont prometteuses. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des personnes interrogées affirment que les unités spécialisées chargées des enquêtes et des poursuites ne fonctionnent pas comme elles le devraient. En rendant ces services plus visibles, le risque est de provoquer des résistances et des rivalités interinstitutionnelles. • Les membres des forces de l'ordre qui travaillent sur le terrain n'ont pas une bonne connaissance du rôle des unités spécialisées, ce qui limite l'implication de ces dernières dans les enquêtes et les poursuites relatives aux affaires relevant du trafic illicite et de la criminalité organisée. • Les échanges d'information entre institutions sont un déterminant clé du succès de ces unités. Mais il semble que ces échanges soient insuffisants, et souvent politisés.
Encourager la collecte de renseignements à l'échelle locale, et formaliser les procédures, le financement et les systèmes d'échange d'informations.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour renforcer la lutte contre le trafic – dont la capacité des États à suivre les mouvements des groupes armés et des réseaux terroristes – il conviendrait de débloquer des fonds (pour entretenir les réseaux d'informateurs), de produire des rapports et de renforcer les échanges de renseignements à l'échelle locale. • En formalisant les procédures de collecte de renseignements, il serait possible d'éviter l'instrumentalisation des forces de défense et de sécurité par les communautés et acteurs locaux. • On peut envisager d'inciter les acteurs communautaires à s'impliquer dans ces initiatives, notamment en créant des avant-postes décentralisés des commissions nationales, des agences de sécurité et des institutions connexes. • Les groupes de jeunes peuvent devenir une source abondante de renseignements. S'ils souhaitent travailler avec les autorités, leurs membres peuvent être recrutés dans le cadre des initiatives de lutte contre le trafic d'armes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement, les membres des forces de défense et de sécurité protègent jalousement leurs réseaux de renseignement, parce que leur efficacité et leur sécurité en dépendent. • Le coût du processus de formalisation des réseaux d'informateurs et des procédures connexes peut s'avérer élevé. En outre, le fait de payer les informateurs peut générer des transferts de fonds officiels vers des réseaux criminels qui fournissent des informations.
Faire des unités antitrafic un modèle pour la création d'unités transfrontalières/antitrafic de plus grande envergure.	<ul style="list-style-type: none"> • Il serait notamment nécessaire de mettre en place une politique spécifique en la matière, un système de mentorat au cours des opérations, des TTP et une formation sur les droits humains. Le mentorat au cours des opérations permet d'assurer le suivi du travail accompli par les unités. Les patrouilles conjointes peuvent aussi permettre un meilleur suivi des performances du personnel. Les questions relevant de la viabilité et de la stratégie de retrait font partie de cette forme de soutien. • Les initiatives de ce type incitent les populations locales à s'engager et contribuent au renforcement de leurs compétences. • Comme les réseaux criminels qui se livrent aux différents trafics – par exemple, les armes et l'ivoire – sont imbriqués, les unités antitrafic concernées pourraient elles aussi reproduire ces chevauchements, notamment en s'entraînant et en patrouillant ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces unités risquent de devenir des cibles pour les groupes terroristes, criminels ou armés non étatiques. • Il serait nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'efficacité de ces unités et de leurs performances en matière de droits humains. • Le mentorat au cours des opérations exige des mesures de sécurité relativement lourdes et coûteuses pour les équipes de mentorat intégrées.

Domaine d'intervention	Possibilités	Risques
Combiner les formations en PSSM avec la politique antitrafic et anticriminalité organisée et les mesures de lutte contre la corruption.	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres des unités spécialisées pourraient être formés pour lutter contre le trafic d'armes et la criminalité organisée aux côtés de spécialistes de la PSSM, lesquels ont un rôle important à jouer. En combinant les formations et en renforçant les liens entre les différents domaines d'action, il serait possible d'améliorer le résultat des formations, de mieux sensibiliser les acteurs concernés et de renforcer les réseaux institutionnels. • Cette nouvelle formation pourrait aussi contribuer à améliorer l'image du métier d'armurier et faire en sorte que ce poste soit davantage recherché. • Les mesures de lutte contre la corruption peuvent s'avérer pertinentes dans le cadre du renforcement des capacités de l'ensemble des forces de défense et de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces formations complémentaires peuvent rallonger la durée des cours et, donc, en augmenter le coût. • Il peut s'avérer difficile d'identifier le personnel le plus à même de suivre ces formations combinées. Il faudrait améliorer le processus de sélection.
Évaluer la faisabilité de l'installation de postes de contrôle des frontières terrestres dotés de moyens de contrôle multiples : scanners, unités canines et contrôle d'identité.	<ul style="list-style-type: none"> • Ces mesures peuvent être mises en place rapidement et permettraient de mieux contrôler les mouvements transfrontaliers de passagers et de véhicules. • Il serait possible d'instaurer une coopération entre pays en développement, dans le cadre de laquelle des États comme le Brésil, la Colombie et le Rwanda pourraient échanger des informations. Cela permettrait de mettre en commun les enseignements tirés des expériences menées, notamment en matière de coûts, de prérequis et de résultat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les forces de défense et de sécurité peuvent se montrer réticentes à prendre ce type de mesures, notamment à cause des contraintes logistiques et des coûts, notamment pour les unités canines. • Le personnel doit impérativement travailler efficacement et suivre une formation appropriée, sans quoi ces mesures pourraient provoquer de longues files d'attente aux postes-frontière. • Les conditions climatiques et l'approvisionnement en électricité sont des facteurs clés pour ce type de mesures. • Il est également indispensable d'exercer une bonne surveillance et de prendre des mesures de lutte contre la corruption.
Renforcer la coordination entre les agences internationales et les prestataires nationaux de services de sécurité, et veiller à la cohérence des stratégies nationales, bilatérales et multilatérales.	<ul style="list-style-type: none"> • La liberté de circulation peut favoriser la corruption et entraîner une intensification des flux d'armes illicites. Il est essentiel de lier le travail accompli sur les armes avec la lutte contre la corruption. • Les projets seront d'autant plus efficaces que les bailleurs de fonds et les agences sur le terrain seront bien coordonnés. • Pour renforcer les approches régionales existantes en matière de criminalité organisée et de trafic d'armes – comme le G5 Sahel, l'Union du fleuve Mano et les TCU –, il est indispensable de garantir la cohérence des activités et intérêts nationaux, bilatéraux et multilatéraux. • La coordination des bailleurs de fonds est un facteur essentiel dans un contexte régional où les approches et interventions sont multiples. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce type de coordination est coûteuse et doit être soutenue par le pouvoir politique. • L'alignement des interventions multilatérales sur les intérêts nationaux et bilatéraux présente des risques politiques et peut faire l'objet de manipulations. • La coordination limite l'autonomie des bailleurs de fonds dotés de priorités spécifiques, lesquels peuvent alors décider de réduire leur implication ou de se retirer.
Tirer profit des missions de stabilisation et de maintien de la paix actives dans la région pour mieux comprendre la prolifération des armes illicites et les mesures de lutte contre ce phénomène.	<ul style="list-style-type: none"> • La MINUSMA recueille de grandes quantités de données et de renseignements, mais ne dispose pas des mécanismes qui lui permettraient de générer et d'analyser ces informations à des fins de lutte contre le trafic. • Il serait possible de mieux analyser les données relatives au trafic d'armes grâce à une meilleure collaboration entre la MINUSMA, les institutions nationales (dont les COMNAT) et les experts internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les missions onusiennes, les bureaucraties complexes et les institutions qui détiennent des données sur les armes peuvent se montrer réticentes à les communiquer en leur sein et à d'autres institutions.

Source : entretiens avec des informateurs clés au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Mali et au Niger, avril-juin 2018.

aucune espèce de dissuasion dans la mesure où le personnel chargé de la sécurité – les policiers, les douaniers, les membres des services de l’immigration, les renseignements et l’armée – voit cela comme une occasion inespérée de gagner de l’argent ; ils soutiennent purement et simple la contrebande⁴⁷.

Ces comportements compromettent les efforts déployés à l’échelle nationale ou locale pour mettre un terme aux flux illicites d’armes.

La CNLPAL malienne a élaboré un plan d’action national et mène des activités relevant du contrôle des armes et du désarmement, avec le soutien de partenaires nationaux et internationaux. Mais les autorités maliennes ne se sont pas véritablement engagées dans la lutte contre le trafic transfrontalier. On peut expliquer cet état de fait par la faiblesse

de la présence de l’État dans le nord et le centre du pays, mais aussi par la priorité donnée à la lutte contre le terrorisme.

Les COMNAT pourraient devenir des acteurs clés dans la lutte contre la prolifération des armes et le trafic à l’échelle nationale et régionale. Mais il faudrait, pour ce faire, qu’elles soient davantage soutenues.

Les interventions envisageables dans la lutte contre le trafic

Sur le terrain, les chercheurs ont évoqué, avec différents interlocuteurs, les mesures envisageables pour lutter contre le trafic d’armes. Leurs propositions sont rassemblées dans le tableau 1. La plupart des mesures suggérées l’ont été par des membres des forces de défense et de sécurité qui souhaitent obtenir davan-

tage de soutien de la communauté internationale. Leurs suggestions concernent donc essentiellement le secteur formel de la sécurité.

Il convient de noter que les propositions axées sur la sécurité qui sont présentées dans le tableau 1 ne constituent que l’un des volets de l’assistance dont ces pays ont besoin pour lutter contre les flux d’armes illicites transfrontaliers. Les actions suggérées par les prestataires de services de sécurité doivent se doubler de mesures économiques, politiques et sociales. Les facteurs socioculturels et économiques qui sous-tendent le trafic sont d’une importance toute particulière à cet égard. Parmi les personnes interrogées, les trafiquants et les acteurs liés aux réseaux de contrebande et à ceux relevant de la criminalité organisée ont affirmé que les difficultés économiques incitaient nombre de membres des communautés à se livrer à des activités illicites. Certaines de ces personnes ont



Des soldats mauritaniens montent la garde à un poste de commandement de la force du G5 Sahel situé dans le sud-est du pays, à proximité de la frontière avec le Mali. Novembre 2018. Source : Thomas Samson/AFP Photos

exprimé leur désir de renoncer à ce type d'activités et de trouver un moyen moins risqué de gagner leur vie. Mais, étant donné le peu d'emplois disponibles et les difficultés auxquelles se heurtent ceux et celles qui tentent de générer un revenu stable – notamment dans les communautés reculées et dans les zones frontalières –, le trafic reste attrayant.

Le terrorisme et les violences intercommunautaires, actuellement endémiques dans nombre des zones étudiées, ont fait augmenter la demande en armes légères. Les armes à feu sont de plus en plus fréquemment utilisées par les milices d'autodéfense et les confréries de chasseurs – comme les Dozo – et dans la résolution des conflits, en conséquence de quoi les tensions intercommunautaires persistantes ont été exacerbées. On a donc assisté à une intensification des conflits violents dans le centre et le nord du Mali, ainsi que dans le nord et l'est du Burkina Faso. De nombreuses

communautés ont été prises dans une spirale d'attaques et de représailles nourries par les différends ethniques et communautaires. Pour contrer ces dynamiques conflictuelles complexes, il faut impérativement prendre des mesures plus sophistiquées que les patrouilles aux frontières et le renforcement des capacités du secteur de la sécurité, et prendre en considération les déterminants de l'offre et de la demande. Il conviendrait notamment de prendre un ensemble de mesures pour soutenir la médiation communautaire, renforcer la gouvernance et prévenir la montée des extrémismes violents.

Les propositions répertoriées dans le tableau 1 peuvent toutefois permettre aux États de saisir un certain nombre d'occasions pour soutenir les forces de défense et de sécurité qui luttent contre le trafic illicite d'armes et la criminalité organisée. Ce tableau rend en effet compte du point de vue de personnes

qui constituent la première ligne de la lutte contre le trafic et met en lumière leurs besoins et leurs recommandations. Malgré ce biais, ce tableau regorge d'idées et de projets pratiques qui pourraient être mis en œuvre avec le soutien de la communauté des bailleurs de fonds et d'autres partenaires multilatéraux.

Conclusion

Les recherches qui sous-tendent cette note d'information ont mis en évidence deux niveaux différents de trafic d'armes en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les trafiquants qui opèrent dans le nord du Mali et du Niger mènent des opérations illicites de grande envergure et relèvent de plus en plus fréquemment de la criminalité organisée. Leurs activités ont provoqué une militarisation des itinéraires traditionnels de la contrebande. Ces trafiquants acheminent à la fois des petites



et des grandes cargaisons d'armes et ces activités impliquent de nombreux types de matériel, d'acteurs et de groupes bénéficiaires. À l'inverse, en Guinée-Bissau et dans les zones trifrontalières Burkina Faso-Côte d'Ivoire-Mali et Ghana-Côte d'Ivoire-Burkina Faso, les flux d'armes sont de moins grande ampleur et circulent généralement sous la forme de ce que l'on pourrait appeler du « trafic de fourmis ». Les armes, généralement des armes de petit calibre et des armes artisanales, sont souvent acheminées avec d'autres marchandises – licites ou illicites.

Les acteurs des différents trafics sont plus ou moins spécialisés. Le trafic d'armes, de drogue, d'or et d'autres marchandises, ainsi que la traite des êtres humains sont le fait de groupes complexes et organisés – dont des groupes criminels, rebelles et djihadistes – qui souhaitent générer des revenus et s'équiper en armes. Les petits contrebandiers de marchandises licites ou les passeurs de migrants, quant à eux, se livrent généralement à un trafic d'armes occasionnel de petite envergure. Ces deux types d'activités se chevauchent parfois puisque les trafiquants spécialisés engagent occasionnellement les petits contrebandiers pour le transport de grosses cargaisons illicites d'armes et d'autres marchandises – souvent en leur dissimulant la nature des marchandises en question.

La contrebande et le trafic sont des activités génératrices de revenus pour les communautés locales (dont les membres peuvent devenir des informateurs, des sous-traitants, des loueurs de plateformes de stockage, etc.), le banditisme routier (les coupeurs de routes qui taxent les convois) et les fonctionnaires locaux (qui exigent des dessous-de-table). Les mesures de lutte contre les trafics sont susceptibles de compromettre ces flux de revenus, de nuire à ces acteurs (voire aux communautés) et de nourrir une certaine animosité contre l'État. En éliminant une importante source de revenus, celui-ci peut pousser certains acteurs à s'enfoncer dans l'économie criminelle pour survivre. Au Niger, par exemple, certains transporteurs se sont tournés vers d'autres types de trafic depuis que le pays a fait de la contrebande de migrants une infraction pénale et imposé des restrictions sur le transport des migrants non nigériens dans les zones frontalières. Les initiatives de lutte contre le trafic doivent prendre en considération ces conséquences indirectes potentielles.

Le trafic d'armes a des conséquences non négligeables sur les communautés locales. Les communautés frontalières –

notamment au nord du Niger et du Mali – subissent des pressions grandissantes. Le commerce traditionnel est menacé par l'expansion des groupes armés non étatiques et par la tendance à la prédation de certains membres du personnel de sécurité étatique. Le mode de vie de ces communautés est compromis par les conflits armés et l'insécurité ambiante, mais aussi par les pressions venues de l'extérieur en faveur de la lutte contre la contrebande transfrontalière sous toutes ses formes.

Dans de nombreuses communautés, les armes à feu sont devenues plus accessibles sous l'effet des flux illicites croissants. Les conflits locaux auparavant limités dans leur envergure risquent donc de gagner en violence puisque les armes traditionnelles – ou les modes pacifiques de résolution des différends – sont progressivement remplacées par les armes à feu modernes. L'insécurité ambiante stimule la demande locale en armes à feu, et notamment en armes de poing aisément dissimulables qu'utilisent les membres des communautés pour leur propre protection. En témoignent la naissance d'un marché des armes de poing d'alarme/à blanc bon marché, converties ou convertibles – des armes prisées, par exemple, par les trafiquants d'or du nord du Niger –, la prolifération des armes artisanales et la constitution de groupes d'autodéfense locaux dans toute la région. Pour infléchir cette tendance, il est donc nécessaire de soutenir les conditions de vie économiques des membres des communautés tout en améliorant leur sécurité.

Pour lutter contre la criminalité organisée et les trafics illicites, les patrouilles aux frontières, les fouilles ciblées et les opérations sous couverture fondées sur des renseignements sont des outils indispensables. Mais les forces de l'ordre et les forces frontalières de la région voient leur action et leur mobilité limitées par les conflits en cours et la prolifération des groupes terroristes, notamment au Mali, dans le nord du Burkina Faso et dans l'est et le nord du Niger. Les liens entre les trafiquants d'armes, les entités relevant de la criminalité organisée, les groupes djihadistes et les groupes armés rebelles sont évidents, mais les ressources spécifiquement consacrées à la lutte contre le trafic d'armes et de munitions restent insuffisantes. Pour lutter contre la prolifération des armes, des mesures ont été prises – notamment dans le domaine de la PSSM –, pour prévenir les détournements d'armes des forces nationales de sécurité : elles touchent notamment à

la sécurité des stocks, au marquage des armes et à l'enregistrement des données connexes. Bien que limités, les efforts déployés pour améliorer les capacités nationales dans le domaine du traçage des armes démontrent le potentiel de cette approche. Il serait par exemple possible d'augmenter le nombre de saisies d'armes et de drogue en dispensant des formations appropriées aux forces qui contrôlent les frontières et en leur fournissant l'équipement nécessaire. On pourrait en outre lutter plus efficacement contre les flux d'armes illicites qui traversent les frontières poreuses et les zones frontalières peu sûres en renforçant la coopération et les échanges d'information à l'échelle régionale.

La plupart des actions actuellement menées à l'échelle internationale, régionale, nationale ou locale visent à résoudre les problèmes créés par l'essor du terrorisme et des violences intercommunautaires dans la région. Et le risque est réel de voir les nombreux acteurs et programmes concernés mener des actions redondantes et gaspiller les ressources disponibles. Selon les recherches qui sous-tendent ce rapport, les acteurs locaux de la sécurité craignent que les interventions sur le terrain soient trop axées sur les priorités des bailleurs de fonds et négligent le contexte dans lequel elles sont mises en œuvre. De nombreux programmes ont en effet manqué leur cible ou eu des conséquences négatives inattendues.

Cette note d'information a été rédigée dans le but de mettre à disposition des informations pratiques et des propositions susceptibles de sous-tendre l'élaboration et la mise en œuvre de projets plus nuancés, plus durables et plus adaptés à leur contexte. La section précédente contient un certain nombre de propositions concrètes émises par des acteurs du secteur de la sécurité, lesquelles sont présentées avec les possibilités et risques associés. Il est toutefois évident que la lutte contre le trafic d'armes ne pourra porter ses fruits que si elle englobe, outre des solutions relevant du secteur de la sécurité, des mesures visant à combattre la vulnérabilité économique et sociale, mais aussi à soutenir les programmes de médiation communautaire, la bonne gouvernance et la lutte contre les extrémismes violents. En bref, les mesures sécuritaires devraient être considérées comme l'une des composantes d'un ensemble bien plus vaste d'actions fondées sur les déterminants de l'offre et de la demande régionales en armes illicites. ●

Abréviations et acronymes

ACLED

Armed Conflict Location and Event Data Project

CAR

Conflict Armament Research

CCPAO

Comité des chefs de police d'Afrique de l'Ouest

CMA

Coordination des mouvements de l'Azawad

CNCCAI

Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites

CNLPAL

Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre

DDG

Danish Demining Group

CEDEAO

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

COMNAT

Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre

Convention de la CEDEAO

Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes

FAMa

Forces armées maliennes

FC-G5S

Force militaire conjointe du G5 Sahel

Feuille de route de l'UA

Feuille de route principale de l'Union africaine sur les étapes pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020

FMM

Force multinationale mixte de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram

GATIA

Groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés

HI

Handicap International

iARMS

Système INTERPOL de gestion des données sur les armes illicites et traçage / Illicit Arms Records and tracing Management System

INTERPOL

Organisation internationale de police criminelle

MAG

Mine Advisory Group

MANPAD

Système portatif de défense antiaérienne

MINUSMA

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali

MSA

Mouvement pour le salut de l'Azawad

OMD

Organisation mondiale des douanes

ONG

Organisation non gouvernementale

ONUDC

Office des Nations unies contre la drogue et le crime

Plateforme

Plateforme des groupes armés

PSSM

Sécurité physique et gestion des stocks / Physical security and stockpile management

RPG

(Lance-)grenade propulsée par roquette

TCU

Cellule de lutte contre la criminalité transnationale

TTP

Tactiques, techniques et procédures

UA

Union africaine

UNMAS

Service de lutte antimines de l'ONU

Notes

- 1 Il n'existe pas de définition universellement admise du terrorisme. Dans cette note d'information, on considèrera que les « organisations terroristes » sont des groupes qui se livrent à des actes terroristes relevant de la définition suivante donnée par l'ONU : « les actes criminels qui, à des fins politiques, sont conçus ou calculés pour provoquer la terreur dans le public, un groupe de personnes ou chez des particuliers sont injustifiables en toutes circonstances et quels que soient les motifs de nature politique, philosophique, idéologique, raciale, ethnique, religieuse ou autre que l'on puisse invoquer pour les justifier » (AGNU, 1995, p. 5).
- 2 Cette note d'information est fondée sur des études de cas qui ont été produites à partir des recherches de terrain précédemment évoquées : pour le Burkina Faso, le Mali, et les zones frontalières ivoiriennes, voir Nowak et Sollazzo (2018) ; pour le Ghana, voir Aning (2018) ; pour la Guinée-Bissau, voir Foucher (2018) ; et pour le Mali et le Niger, voir Pellerin (2018a ; 2018b).
- 3 Il convient de noter qu'il n'existe pas de définition universellement admise des armes illicites, des flux d'armes illicites ou du trafic illicite. Le Protocole des Nations unies sur les armes à feu, par exemple, définit le trafic illicite d'armes légères comme suit : « l'importation, l'exportation, l'acquisition, la vente, la livraison, le transport ou le transfert d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions à partir du territoire d'un État partie ou à travers ce dernier vers le territoire d'un autre État partie si l'un des États parties concernés ne l'autorise pas conformément aux dispositions du présent Protocole ou si les armes à feu ne sont pas marquées conformément à l'article 8 du présent Protocole » (AGNU, 2001). Cette définition est exclusivement axée sur les transferts transfrontaliers illicites d'armes et de munitions. Mais les flux illicites peuvent concerner des armes à feu achetées sur les marchés locaux illicites, détournées à partir de stocks légaux appartenant à des agences de sécurité ou à des particuliers, ou encore produites localement et illégalement (des armes dites « artisanales » ou des armes d'alarme ou à blanc illégalement converties).
- 4 Le marché ouest-africain est dominé par les armes de type Pacte de Varsovie (ONUDC, 2012, p. 34). Dans le nord du Mali, par exemple, les armes trouvées sont majoritairement conformes aux normes du Bloc de l'Est ou de la Chine (Anders, 2015, p. 166-167). Dans ce même pays, la plupart des armes récupérées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) avaient été fabriquées en Union soviétique ou en Chine dans les années 1960 ou suivantes (correspondance avec un membre de la Cellule d'analyse conjointe de la MINUSMA, octobre 2017). Quelques armes fabriquées dans les pays occidentaux ont aussi été trouvées. Dans la région, il arrive que les armes à feu soient « recyclées » après les conflits ou rébellions (UNREC, 2016, p. 37).
- 5 Source confidentielle.
- 6 Voir ONUDC (2009, p. 5) ; UNREC (2016, p. 21) ; Pellerin (2017, p. 9) ; et Nowak et Gsell (2018).
- 7 Voir l'Ensemble de données du Small Arms Survey sur les opérations de paix (Peace Operations Data Set-PODS), qui répertorie les attaques contre les forces de maintien de la paix et les autres incidents qui ont causé des pertes d'armes et de munitions (Small Arms Survey, n.d.b).
- 8 Entretiens avec des informateurs clés menés au Mali en mars et avril 2018, et au Niger entre janvier et juin 2018.
- 9 Correspondance avec un officier de la MINUSMA, octobre 2017.
- 10 Entretien avec un membre du Mouvement national de libération de l'Azawad, Niamey, Niger, avril 2018.
- 11 Entretiens avec deux agents de renseignement maliens, Bamako, Mali, mars et avril 2018.
- 12 Entretiens avec des experts locaux du trafic d'armes, Bamako, Mali, mars 2018.

- 13 Entretiens avec des informateurs clés menés au Burkina Faso et au Mali, mai 2018.
- 14 Entretiens avec des informateurs clés menés au Burkina Faso et au Mali, mai 2018.
- 15 Entretien avec un habitant de la ville d'Hamile, Ghana, à propos des liens culturels qui unissent les villes et villages frontaliers de part et d'autre de la frontière burkinabo-ghanéenne, novembre 2018.
- 16 L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, fruit du processus d'Alger, a été formellement signé le 15 mai 2015 par le gouvernement malien, la Plateforme des groupes armés et deux des groupes membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA). Les autres groupes de la CMA ont signé l'Accord le 20 juin 2015.
- 17 Entretien avec un officier de la MINUSMA chargé de la lutte contre le trafic d'armes, Bamako, avril 2018.
- 18 Entretien avec un officier anonyme de la MINUSMA, avril 2019.
- 19 À propos des armes à feu converties qui circulent en Afrique et sur d'autres continents, voir Florquin et King (2018) ; de Tessières (2018).
- 20 Entretien avec un agent de renseignement nigérien, lieu non divulgué, avril 2018.
- 21 Entretien avec un agent de renseignement nigérien, lieu non divulgué, avril 2018.
- 22 Entretien par voie électronique avec un spécialiste du trafic d'arme de la MINUSMA, 15 juin 2018.
- 23 Ces chiffres approximatifs sont fondés sur des données confidentielles fournies par l'ONG internationale Safety Organization.
- 24 Entretiens avec plusieurs membres du MSA, Bamako, Mali, mars et avril 2018.
- 25 Entretien avec des transporteurs et des membres des communautés locales dans différents lieux, Burkina Faso et Mali, mai 2017.
- 26 Le Small Arms Survey soutient les États et les organisations internationales qui œuvrent au respect de leurs engagements fondamentaux et à la mise en œuvre de programmes relatifs aux armes légères et de petit calibre, notamment par le biais du renforcement des compétences. Il a par exemple apporté sa contribution à l'élaboration et à l'évaluation des plans d'action nationaux et des documents stratégiques burkinabè, maliens et nigériens en la matière (Small Arms Survey, 2019). Il produit également des publications scientifiques susceptibles d'étayer les politiques et décisions d'un certain nombre de bailleurs de fonds et partenaires actifs dans la région.
- 27 Entretien avec un représentant de l'Opération Barkhane, Bamako, Mali, mars 2018.
- 28 La plus importante des opérations de ce type a été menée par l'Opération Sabre (une composante des forces spéciales françaises au Sahel) en octobre 2017. Elle a permis la neutralisation, au Niger, d'un convoi djihadiste qui se dirigeait vers le Mali. Celui-ci transportait notamment des MANPADS SA-7, des armes antiaériennes ZU-23, près de 100 roquettes antichars, des mitrailleuses et des munitions (Entretien par voie électronique avec un spécialiste du trafic d'armes de la MINUSMA, 15 juin 2018).
- 29 Entretien avec un responsable de la MINUSMA, Bamako, Mali, avril 2019.
- 30 Le questionnaire de l'ONU sur les flux illicites d'armes (ONUDC, 2019) revêt une importance toute particulière. Il permet aux États de rassembler les données relatives à l'indicateur 16.4.2 (« Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux ») associé à la cible 16.4 de l'objectif de développement durable 16 (ONU, 2019 ; ONUDC, 2019).
- 31 Voir INTERPOL (2019) pour en savoir plus sur les différents stages organisés dans le cadre des opérations TRIGGER.
- 32 Entretien avec un membre d'INTERPOL, Lyon, France, mai 2019.
- 33 Entretien avec un membre de l'OMD, Bruxelles, Belgique, août 2019.
- 34 Entretiens avec des représentants des COMNAT du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Nigeria, août 2017 - mai 2018.
- 35 Entretien par téléphone avec Line Brylle, DDG conseillère en matière de programmes sur la réduction de la violence armée, la sécurité des communautés et la résolution des conflits, Bamako, Mali, 31 mai 2018.
- 36 Entretien par téléphone avec Line Brylle, conseillère en matière de programmes sur la réduction de la violence armée, la sécurité des communautés et la résolution des conflits (DDG), Bamako, Mali, 31 mai 2018.
- 37 Entretien avec un représentant de la CCPAO, Abuja, Nigeria, août 2017.
- 38 Entretien par voie électronique avec un spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité, juin 2018.
- 39 Entretien avec des représentants de l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement et de la CEDEAO, Abuja, Nigeria, août 2017.
- 40 Informations obtenues au cours d'entretiens avec des douaniers, policiers et gendarmes au Burkina Faso et au Mali, mai 2018.
- 41 Entretien avec un adjudant-chef de la gendarmerie, Banfora, Burkina Faso, 8 mai 2018.
- 42 Entretien avec un douanier, Sikasso, Mali, 14 mai 2018.
- 43 Entretien avec un membre de la Mission de l'Union européenne pour le renforcement des capacités au Sahel, Niamey, Niger, 26 février 2018.
- 44 Burkina Faso : Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation

illicite des armes légères et de petit calibre (CNLPAL Burkina Faso) ; Côte d'Ivoire : Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (COMNAT-ALPC) ; Guinée-Bissau : Commission nationale sur les armes légères (National Small Arms Commission - NSAC) ; Mali : Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL) ; Niger : Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites (CNCCAI).

- 45 Voir Aning (2018) ; Foucher (2018) ; Pellerin (2018a ; 2018b) ; Nowak et Sollazzo (2018).
- 46 Voir Aning (2018) ; Foucher (2018) ; Pellerin (2018a ; 2018b) ; Nowak et Sollazzo (2018).
- 47 Entretien avec un responsable de la sécurité stationné dans la municipalité de Jomoro, Ghana, novembre 2018.

Références bibliographiques

- ACLED (Armed Conflict Location and Event Data Project). 2019. « Explosions/Remote Violence in War ».
- AGNU (Assemblée générale des Nations unies). 1995. Résolution 49/60. Mesures visant à éliminer le terrorisme international. A/RES/49/60 du 17 février.
- . 1997. Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes de petit calibre. A/52/298 du 27 août (annexe).
- . 2001. Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (« Protocole sur les armes à feu »). Adopté le 31 mai. En vigueur depuis le 3 juillet 2005. A/RES/55/255 du 8 juin.
- Anders, Holger. 2015. « Expanding arsenals : Insurgent Arms in Northern Mali ». In *Small Arms Survey. Small Arms Survey 2015 : Weapons and the World*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 157-185. [Synthèse disponible en français sous le titre *Inflation des arsenaux. L'armement des insurgés dans le nord du Mali*.]
- . 2018. *Monitoring Illicit Arms Flows : The Role of UN Peacekeeping Operations*. Security Assessment in North Africa Briefing Paper. Genève : Small Arms Survey. Juin.
- Aning, Kwesi. 2018. *Arms Trafficking in Ghana : A Case Study*. Rapport non publié destiné au ministère allemand des Affaires étrangères. Genève : Small Arms Survey.
- Arbia, Ali et Moncef Kartas. 2015. *Curbing Small Arms and Light Weapons Trafficking, and Increasing Border Security*. Rapport de l'atelier régional, Tunis, 20 et 21 mars.
- Berman, Eric, Mihaela Racovita, et Matt Schroeder. 2017. *Une difficulté de plus. Les armes et munitions perdues au cours des opérations de paix*. Rapport. Genève : Small Arms Survey. Octobre.

- CAR (Conflict Armament Research). 2016. *Investigating Cross-border Weapon Transfers in the Sahel*. Novembre.
- . 2017. *Five Findings from the iTrace Programme*. Background Paper. Londres : CAR. Octobre.
- CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). 2006. Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes. Abuja, 14 juin.
- DICON (Defence Industries Corporation of Nigeria). n.d. « Military Products ». Page consultée en octobre 2019.
- FES (Friedrich Ebert Stiftung). 2014. *Trafficking of Small Arms and Light Weapons (SALW) in West Africa : Routes and Illegal Arm Caches between Ghana, Togo, Benin and Nigeria*. Abuja : FES. Décembre.
- Florquin, Nicolas et Benjamin King. 2018. *Quand le légal devient légal : Les armes à feu converties en Europe*. Genève : Small Arms Survey. Avril.
- Florquin, Nicolas, Sigrid Lipott, et Francis Wairagu. 2019. *L'atlas des armes. Une cartographie des flux illicites d'armes légères en Afrique*. Rapport. Genève et Addis Abeba : Small Arms Survey et Union africaine. Janvier.
- Foucher, Vincent. 2013. « Wade's Senegal and Its Relations with Guinea-Bissau : Brother, Patron or Regional Hegemon ? » SAIIA Occasional Paper. Johannesburg : South African Institute of International Affairs. Janvier.
- . 2018. *Arms Trafficking in Guinea-Bissau : A Case Study*. Rapport non publié destiné au ministère allemand des Affaires étrangères. Genève : Small Arms Survey.
- GIABA (Groupe inter-gouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest). 2013. *The Nexus between Small Arms and Light Weapons and Money Laundering and Terrorist Financing in West Africa*. Dakar: GIABA.
- GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) et Small Arms Survey. 2016. *Assessment Survey on Small Arms in the Sahel Region and Neighbouring Countries*. Lomé : United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa. Février.
- Holtom, Paul et Irene Pavesi. 2018. *Trade Update 2018 : African Small Arms Production and Transfers*. Genève : Small Arms Survey. Août.
- Holtom, Paul et Christelle Rigual. 2015. « Trade Update : After the "Arab Spring" ». In *Small Arms Survey. Small Arms Survey 2015 : Weapons and the World*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 85-123. [Synthèse disponible en français sous le titre État des lieux. Après le « printemps arabe ».]
- ICG (International Crisis Group). 2017. *Finding the Right Role for the G5 Sahel Joint Force*. Africa Report No. 258. 12 décembre.
- INTERPOL (Organisation internationale de police criminelle). 2019. « Opérations et événements en lien avec les armes à feu ».
- Jeune Afrique. 2015. « Mali : le GATIA, drôle de milice ». 4 mars.
- Karp, Aaron. 2018. *Estimating Global Military Owned Firearms Numbers*. Note d'information. Genève : Small Arms Survey. Juin.
- Madeira, Luís Filipe, Stéphane Laurent, et Sílvia Roque. 2011. *The International Cocaine Trade in Guinea-Bissau : Current Trends and Risks*. Working Paper. Oslo : Norwegian Centre for Conflict Resolution. Février.
- Maslin Nir, Sarah. 2019. « Burkina Faso Racked by Escalating Violence ». *New York Times*. 18 mai.
- Mc Evoy, Claire et Gergely Hideg. 2017. *Global Violent Deaths 2017 : Time to Decide*. Rapport. Genève : Small Arms Survey. Décembre.
- Mémier, Marc, Michel Luntumbue, et Romain Ravet. 2012. *Systèmes de conflits et enjeux sécuritaires en Afrique de l'Ouest*. Dakar et Bruxelles : Institut Gorée et GRIP.
- NigerInter. 2017. « Saisie d'armes à Abalak : la vigilante manœuvre de la police anti-terroriste ! » 2 février.
- Nowak, Matthias et André Gsell. 2018. *Handmade and Deadly : Craft Production of Small Arms in Nigeria*. Briefing Paper. Geneva: Small Arms Survey. Juin.
- Nowak, Matthias et Roberto Sollazzo. 2018. *Arms Trafficking in the Tri-border area of Burkina Faso, Côte d'Ivoire, and Mali : A Case Study*. Rapport non publié destiné au ministère allemand des Affaires étrangères. Genève : Small Arms Survey.
- Nsaibia, Heni. 2018. *From the Mali-Niger Borderlands to Rural Gao : Tactical and Geographical Shifts of Violence*. Armed Conflict Location and Event Data Project. 5 juin.
- OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU). 2019. « Humanitarian Crisis in the Sahel : Mali, Niger, Burkina Faso ». Reliefweb. 8 mai.
- ONU (Organisation des Nations unies). 2019. « Objectifs de développement durable - Objectif 16 »
- ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime). 2009. *Transnational Trafficking and the Rule of Law in West Africa: A Threat Assessment*. Vienne : ONUDC. Juillet.
- . 2012. « Firearms Trafficking in West Africa. » In *Transnational Organized Crime in Africa: A Threat Assessment*. Vienne : ONUDC, p. 33-38.
- . 2019. United Nations Illicit Arms Flows Questionnaire (UN-IAFQ). Vienne : UNODC. (Cette page contient un lien vers le questionnaire en français)
- Pellerin, Mathieu. 2017. *Les dessous d'un nouveau « Far West ». La ruée vers l'or dans le nord du Niger*. Note d'information. Genève : Small Arms Survey. Juin.
- . 2018a. *Arms Trafficking in Mali : A Case Study*. Rapport non publié rédigé pour le ministère allemand des Affaires étrangères. Genève : Small Arms Survey.
- . 2018b. *Arms Trafficking in Northern Niger : A Case Study*. Rapport non publié rédigé pour le ministère allemand des Affaires étrangères. Genève : Small Arms Survey.
- RECSA (Centre régional de contrôle des armes légères et de petit calibre). 2013. *Baseline Study for the African Union and European Union Project : The Fight against the Illicit Accumulation and Trafficking of Firearms in Africa*. Final Report. Nairobi : RECSA. 30 juin.
- Reuters. 2015. « Niger Security Forces Arrest Two Suspected Arms Traffickers ». 23 juin.
- Schroeder, Matt. 2014. « On the Record : Illicit Weapons in the United States ». In *Small Arms Survey. Small Arms Survey 2014 : Women and Guns*. Cambridge : Cambridge University Press, p. 245-273. [Synthèse disponible en français sous le titre *Données officielles. Armes illicites aux États-Unis.*]
- Seiff, Kevin. 2017. « The Word's Most Dangerous UN Mission ». *Washington Post*. 17 février.
- Small Arms Survey. 2019. *Annual Report 2018*. Genève : Small Arms Survey.
- . n.d.a. The Small Arms Survey Global Violent Deaths (GBV) Database. Page consultée en juillet 2019.
- . n.d.b. The Peace Operations Data Set (PODS). Page consultée en juillet 2019.
- Sollazzo, Roberto. 2018. *Gold at a Crossroads : Assessment of the Supply Chains of Gold Produced in Burkina Faso, Mali and Niger*. OCDE.
- de Tessières, Savannah. 2017. *Mesurer les flux d'armes illicites. Le Niger*. Note d'information. Genève : Small Arms Survey. Mars.
- . 2018. *At the Crossroads of Sahelian Conflicts : Insecurity, Terrorism, and Arms Trafficking in Niger*. Rapport du projet Évaluation de la sécurité en Afrique du Nord. Genève : Small Arms Survey. Janvier.
- Tubiana, Jérôme et Claudio Gramizzi. 2017. *Les Toubou dans la tourmente : présence et absence de l'État dans le triangle Tchad-Soudan-Libye*. HSBA Working Paper No. 43. Genève : Small Arms Survey.
- UA (Union africaine). n.d. *African Union Master Roadmap of Practical Steps to Silence the Guns in Africa by Year 2020*.
- UNREC (Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique). 2016. *Assessment Survey on Small Arms in the Sahel Region and Neighbouring Countries*. Février.

À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-e-s et la société civile. Les locaux du projet sont situés au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Le projet est mené par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. L'équipe travaille en collaboration avec un réseau de chercheur-e-s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.smallarmssurvey.org.

Coordonnées

Small Arms Survey
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Genève
Suisse

t +41 22 908 5777

f +41 22 732 2738

e info@smallarmssurvey.org

Suivez le Small Arms Survey

 www.facebook.com/SmallArmsSurvey

 www.twitter.com/SmallArmsSurvey

 www.smallarmssurvey.org/multimedia



Une note d'information publiée par le Small Arms Survey avec le soutien du ministère allemand des Affaires étrangères

